

# RAPPORT DE GESTION SECHE ENVIRONNEMENT

---

## Sommaire

<b>1</b>	<b>RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>2</b>
1.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014 .....	2
1.2	DEROULEMENT DE L'EXERCICE .....	5
1.2.1	<i>Activité en 2014</i> .....	5
1.2.2	<i>Structure du bilan</i> .....	13
1.3	STRUCTURE DU GROUPE.....	16
1.3.1	<i>Société mère Séché Environnement SA</i> .....	16
1.3.2	<i>Filiales et participations</i> .....	17
1.3.3	<i>Frais de Recherche et Développement</i> .....	17
1.3.4	<i>Subventions</i> .....	18
1.3.5	<i>Organigramme</i> .....	19
1.4	GESTION DES RISQUES FINANCIERS .....	20
1.5	FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....	20
1.6	EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES 2015 .....	20
1.6.1	<i>Evénements récents</i> .....	20
1.6.2	<i>Perspectives 2015</i> .....	21
	PARTIES PRENANTES.....	22
1.6.3	<i>Actionnariat et évolution du capital</i> .....	22
1.6.4	<i>Vie boursière de l'action Séché Environnement</i> .....	28
1.6.5	<i>Composition du Conseil d'administration</i> .....	29
1.6.6	<i>Informations sur les administrateurs</i> .....	30
1.6.7	<i>Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement</i> .....	33
1.6.8	<i>Conflits d'intérêts</i> .....	35
1.7	AFFECTATION ET REPARTITION DU RESULTAT .....	36
1.7.1	<i>Proposition d'affectation du résultat</i> .....	36
1.7.2	<i>Dividendes</i> .....	36
1.8	DONNEES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES .....	37
1.8.1	<i>Note méthodologique</i> .....	37
1.8.2	<i>Informations sociales</i> .....	43
1.8.3	<i>Informations environnementales</i> .....	54
1.8.4	<i>Engagements sociétaux</i> .....	67
1.8.5	<i>Sous-consolidation Trédi SA</i> .....	73

# 1 Rapport de gestion

---

## 1.1 Faits marquants de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014, Séché Environnement a affirmé son positionnement d'acteur de référence des marchés du déchet en France et a confirmé la priorité donnée à l'amélioration de sa rentabilité.

### Renforcement du positionnement de Séché Environnement comme acteur de référence des marchés du déchet en France

En 2014, Séché Environnement a poursuivi son développement sur les marchés du déchet en France en affirmant sa stratégie de différenciation aussi bien sur les marchés des collectivités, auprès desquelles il est un acteur structurant des territoires en matière d'économie circulaire, que de ses clientèles industrielles pour lesquelles il est un des opérateurs majeurs pour la mobilisation de ressources rares et de l'écologie industrielle.

Sur le marché des collectivités locales, Séché Environnement a renforcé ses positions sur l'ensemble de ses métiers, et particulièrement sur les traitements (stockage et incinération) en s'appuyant sur ses sites qui disposent d'autorisations larges en matière de valorisation et de traitement de déchets et qui pour ces raisons, constituent des outils d'infrastructure pour l'organisation et la compétitivité des territoires.

A titre d'exemple, Séché Environnement a conclu en juillet un contrat emblématique pour la fourniture d'énergie au réseau de chaleur de la Ville de Laval. L'énergie proviendra d'un combustible de substitution issu de la valorisation, sur le site voisin de Changé, des déchets municipaux. Ce contrat, conclu pour 20 ans, illustre les capacités d'innovation du Groupe en matière d'économie circulaire au service des collectivités.

Au sein de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Nantes-Alcéa, dont Séché Environnement est le délégataire, le Groupe a finalisé avec succès sa mission d'optimisation de l'efficacité énergétique de l'installation, en installant un ORC destiné à valoriser les énergies de basse température. Au terme de 2 années d'investissements qui ont successivement conduit à l'amélioration des capacités de l'installation en matière de valorisation matières (modernisation du centre de tri) et de valorisation énergétique, Séché Environnement a ainsi démontré une nouvelle fois la qualité de ses réalisations innovantes sur les marchés porteurs de la gestion déléguée des grandes infrastructures de valorisation matières et énergétique des déchets municipaux.

Sur les marchés industriels, et particulièrement des déchets dangereux, Séché Environnement s'est affirmé dans ses métiers de valorisation des ressources rares et de l'écologie industrielle. Ses savoir-faire différenciateurs dans la mise en œuvre des techniques complexes pour la valorisation de matériaux nobles, à forte valeur ajoutée et à l'intérêt géostratégique fort, tels que le zinc, le molybdène ..., lui ont permis de renforcer ses positions commerciales auprès de grandes clientèles industrielles à travers les marchés porteurs de la valorisation des effluents industriels.

De plus, son approche globale, en termes de services, des problématiques déchets a permis de conquérir de nouveaux clients sur les marchés en croissance de l'externalisation de la gestion de déchets. Sur ces marchés, les « offres globales » ont ainsi connu une sensible progression (proche de 10% sur l'année), illustrant le fort potentiel de Séché Environnement auprès de ses clientèles industrielles.

Séché Environnement s'est ainsi renforcé dans les contrats de « total waste management » dans les marchés solides de la Chimie fine et de la Pharmacie, avec le renouvellement de ses principaux contrats et avec la signature de nouveaux contrats significatifs, comme avec le chimiste américain Dupont. Le Groupe a poursuivi sa diversification dans d'autres secteurs industriels, comme celui de la mécanique, avec la signature d'un contrat majeur avec Volvo Trucks, ou des métiers de l'agro-alimentaire, avec un des leaders européens de la fabrication de fruits secs qui a confié à Séché Environnement l'ensemble de sa problématique déchets, comprenant la gestion de ses infrastructures et la valorisation de ses effluents, avec notamment la réalisation d'une STEP.

Ce dernier contrat est un exemple de la pertinence des approches technologiques des marchés industriels, telle que défendues par Séché Environnement, alliant différenciation pointue des savoir-faire et étendue de l'offre de services.

#### Priorité donnée à la rentabilité et amélioration du résultat net

Au cours de l'exercice 2014, Séché Environnement a poursuivi activement son développement commercial en direction des activités à plus forte valeur ajoutée tout en s'attachant à optimiser la rentabilité de ses opérations.

Ainsi, le Groupe a connu un bon niveau d'activité commerciale, qui a accéléré la croissance de son chiffre d'affaires en cours d'année, et particulièrement sur le 2<sup>nd</sup> semestre. En termes de croissance, les premiers mois de l'exercice écoulé ont en effet souffert d'une base de comparaison élevée avec l'exercice précédent, qui enregistrait la contribution de contrats « spot » significatifs, aussi bien dans la filière Déchets Dangereux que dans la filière « Déchets Non Dangereux ». En revanche, le 4<sup>ème</sup> trimestre, qui ne supporte pas ces effets de base, extériorise une croissance forte, plus représentative du dynamisme commercial du Groupe et de la solidité de ses marchés.

Sur l'exercice, le mix activités évolue favorablement en direction des métiers de traitement, comme le stockage qui réalise une bonne performance notamment sur le 2<sup>nd</sup> semestre, à l'instar des métiers d'incinération (DD et DND).

En 2014, Séché Environnement a bénéficié, en termes de rentabilité opérationnelle, des effets d'amélioration de son mix activité. Elle a par ailleurs commencé à bénéficier des fruits des actions de productivité engagées lors de l'exercice précédent, telles que celles relatives au traitement des eaux.



Concernant l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval en particulier, dont Séché Environnement est le délégataire, le Groupe a poursuivi ses efforts pour identifier les problèmes industriels à l'origine des dysfonctionnements de l'installation. Les premières mesures correctrices ont ainsi permis d'extérioriser une contribution sensiblement accrue du contrat de Strasbourg-Sénerval aux résultats opérationnels du Groupe en 2014 par rapport à 2013.

En fin d'année, la fermeture administrative de l'installation, pour cause d'amiante, engageant la responsabilité de l'autorité délégante, a été sans incidence sur la rentabilité du contrat, la CUS

couvrant par voie d'avenant au contrat de délégation, les pertes d'exploitation résultant de l'absence de ventes d'énergie occasionnée par la fermeture de l'incinérateur, ainsi que l'ensemble des surcoûts d'exploitation résultant de la mise en œuvre par Séché Environnement, de solutions alternatives de traitement.

L'évolution favorable du mix activités et les mesures d'optimisation opérationnelle réalisées sur les outils détenus en propre comme en délégation ont ainsi conduit à une amélioration sensible de l'excédent brut d'exploitation et de la marge opérationnelle courante.

En mai, Séché Environnement a finalisé une opération de refinancement de sa dette obligataire par l'émission de nouvelles obligations sous forme de placement privé (« Euro PP ») pour un montant total de 50 M€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

-  une tranche de 25 M€ de maturité 5 ans (échéance 22/05/19)
-  une tranche de 25 M€ de maturité 7 ans (échéance 22/05/21)

Le produit de la 1<sup>ère</sup> tranche a permis le refinancement d'un emprunt obligataire émis en avril 2012 pour un montant de 25 M€ et celui de la 2<sup>ème</sup> tranche, à couvrir les besoins généraux et la croissance du Groupe.

Cette opération constitue pour Séché Environnement une étape significative dans la poursuite de la diversification de ses sources de financement, du renforcement de sa flexibilité financière,

Concomitamment, Séché Environnement a obtenu de ses établissements bancaires la révision d'un des deux ratios financiers au titre de son contrat de crédit senior : le ratio de leverage, qui est porté de 3x EBE à 3,5x EBE. Le second covenant, le gearing, reste inchangé à 1,1x Fonds propres.

Malgré un résultat opérationnel pénalisé de manière exceptionnelle par les conséquences du mouvement social intervenu au sein de Strasbourg-Sénerval au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 et un résultat financier ponctuellement alourdi par des charges du refinancement partiel opéré en début d'année, le résultat net progresse sensiblement en 2014, traduisant une dynamique d'amélioration pérenne des résultats.

## 1.2 Déroulement de l'exercice

### 1.2.1 Activité en 2014

Les pourcentages sont calculés, sauf spécification expresse, sur le CA retraité du CA des investissements concessifs (ou CA IFRIC12)<sup>1</sup>

Extraits du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)	2012 Retraité	2013	2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>439,9</b>	<b>469,1</b>	<b>444,7</b>
<b>Dont CA hors CA Ifric 12</b>	<b>423,0</b>	<b>444,0</b>	<b>436,6</b>
Excédent brut d'exploitation	78,8	78,6	82,3
% du CA	18,6%	17,7%	18,8%
Résultat opérationnel courant	37,3	32,7	35,7
% du CA	8,8%	7,4%	8,2%
Résultat opérationnel	28,9	31,8	32,9
Résultat financier	(156,1)	(11,9)	(14,0)
Impôts	54,0	(6,7)	(7,1)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(73,2)</b>	<b>13,1</b>	<b>11,8</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(9,6)	(0,6)	(1,3)
Résultat net des activités abandonnées	ns	(3,9)	(0,6)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(82,8)</b>	<b>8,7</b>	<b>9,9</b>
Intérêts minoritaires	(0,4)	Ns	0,1
<b>Résultat net (Pdg)</b>	<b>(82,4)</b>	<b>8,7</b>	<b>9,8</b>

#### 1.2.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires publié par Séché Environnement sur l'exercice 2014 s'élève à 444,7 millions d'euros versus 469,1 millions d'euros sur 2013, soit une variation de - 5,2% sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires consolidé hors IFRIC 12 s'établit à 436,6 M€ au 31 décembre 2014 contre 444,0 M€ un an plus tôt, soit une variation de -1,7% et de -1,5% à taux de change constant.

L'activité a été soutenue par la récurrence des marchés avec les collectivités, notamment dans les métiers de traitement (stockage, incinération) tandis que sur les marchés industriels, les filières ont été portées par le dynamisme des métiers de services (offres globales, dépollution ...) et de valorisation (purification chimique ...).

---

<sup>1</sup>Le CA des investissements concessifs (ou CA IFRIC12) correspond au montant des investissements concessifs, comptabilisés en immobilisations incorporelles mais également en CA en application des recommandations de la norme IFRIC12

La croissance des 9 premiers mois de 2014 a été pénalisée par une base de comparaison élevée avec la même période de 2013 qui avait bénéficié à hauteur de 8,2 M€ de la contribution de deux contrats non récurrents achevés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013. Corrigé de l'effet de ces deux contrats et à change constant, le chiffre d'affaires annuel -hors IFRIC 12- est stable par rapport à 2013 (+0,3%).

#### 1.2.1.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires par filière

Répartition du chiffre d'affaires Par filière	2012 retraité		2013		2014	
	M€	%	M€	%	M€	%
Traitement des DD	267,6	60,8%	274,9	58,6%	271,4	61,0%
Traitement des DND (hors CA IFRIC 12)	155,2	35,3%	169,1	36,1%	165,2	37,1%
<b>TOTAL CA hors IFRIC 12</b>	<b>423,0</b>	<b>96,1%</b>	<b>444,0</b>	<b>94,7%</b>	<b>436,6</b>	<b>98,1%</b>
CA IFRIC 12	16,9	3,9%	25,1	5,3%	8,1	1,9%
<b>TOTAL CA</b>	<b>439,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>469,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>444,7</b>	<b>100,0%</b>
<i>Dont Energie</i>	22,9	5,2%	25,5	5,4%	23,7	5,3%

Sur la filière de traitement des « DD », le chiffre d'affaires affiche une variation de - 1,3% (-1,1% à périmètre et taux de change constant). Sur l'exercice 2013, elle bénéficiait de l'effet d'un contrat non récurrent à hauteur de 5,3 millions d'euros. Hors effet de ce contrat et hors effet de change, la filière affiche une quasi-stabilité de son chiffre d'affaires, à +0,9%. Elle bénéficie du dynamisme des métiers de services (offres globales, dépollution) et de valorisation (purification chimique).

La filière de traitement des déchets non dangereux (hors la contribution du chiffre d'affaires des investissements concessifs) affiche une décroissance de - 2,3%. Elle est impactée, d'une part par un effet de base négatif à hauteur de 2,9 millions d'euros sur un contrat non récurrent de dépollution achevé sur 2013 et d'autre part, pour 1,8 million d'euros, par le recul des ventes d'énergie en lien avec le mouvement social qui a affecté de manière exceptionnelle la disponibilité de l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre. Retraité de ces deux éléments, la filière afficherait une quasi-stabilité, à + 0,5%, soutenue par la récurrence des marchés avec les collectivités, notamment dans les métiers de traitement (stockage, incinération).

#### 1.2.1.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Répartition du chiffre d'affaires Par zone géographique	2012 retraité		2013		2014	
	M€	%	M€	%	M€	%
Filiales en France	415,7	94%	447,7	95%	423,2	95%
Filiales à l'international	24,2	6%	21,4	5%	21,5	5%
<b>TOTAL</b>	<b>439,9</b>	<b>100%</b>	<b>469,1</b>	<b>100%</b>	<b>444,7</b>	<b>100%</b>

Les activités des filiales internationales du Groupe concernent en Espagne les métiers de la régénération de solvants, en Allemagne les métiers de traitement des gaz et en Amérique Latine les métiers de prétraitement, prescripteurs d'activité pour les installations de traitement des PCB en France.

Sur l'exercice, l'activité des filiales internationales du Groupe a affiché une croissance de + 0,5% (+3,4% à taux de change constant). Elle est portée par la bonne tenue des activités de régénération en Espagne.

### 1.2.1.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe (EBE) s'établit à 82,3 millions pour l'exercice 2014, soit une variation de +3,7 millions d'euros par rapport à l'EBE réalisé en 2013 par le Groupe (78,6 millions d'euros). Cette progression de l'EBE s'explique pour l'essentiel par :

- Le différentiel de marge induit par la décroissance organique - 1,3 M€
- Les effets de change - 0,1 M€
- Des effets mix favorables + 2,0 M€
- Des effets ponctuels -0,9 M€
- Le retour à une rentabilité normative des incinérateurs DND + 4,0 M€

Les facteurs ponctuels comprennent les premiers effets des mesures d'économie pour le traitement des eaux (+0,6 M€), mais également des surcoûts logistiques sur un contrat international (-0,7 millions d'euros) et des coûts de développement en augmentation (-0,7 millions d'euros).

Les effets mix concernent principalement les métiers de la purification (+1,5 million d'euros) mieux orientés sur le travail à façon, et le stockage (+1,6 million d'euros). Ils sont impactés défavorablement par les activités PCB (-0,8 million d'euros) et de traitement physico-chimique (-0,5 million d'euros).

### 1.2.1.3 Résultat opérationnel courant

La rentabilité opérationnelle courante s'établit à fin 2014 à 35,7 millions d'euros (8,2% du chiffre d'affaires) versus 32,7 millions d'euros (7,4% du chiffre d'affaires) à fin 2013. Ceci représente une progression de + 3,0 millions d'euros, qui se décompose principalement comme suit :

- + 3,7 millions d'euros, provenant de la progression de l'EBE ;
- + 0,5 million d'euros du fait d'une diminution des charges de réhabilitation des sites de traitement ;
- - 1,3 million d'euros d'augmentation des dotations aux amortissements, sous l'effet conjugué de la mise en amortissement des investissements concessifs ainsi que la politique d'investissements des deux dernières années ;

Le périmètre France participe à près de 96 % à la constitution du ROC du Groupe. Il affiche un ROC de 34,2 millions d'euros, soit 8,2% du chiffre d'affaires de ce périmètre (versus 7,5% sur 2013, à 31,6 millions d'euros).

Le périmètre International dégage une contribution positive de 1,5 million d'euros représentant 7,0 % de son activité, contribution en progression de +0,5 million d'euros par rapport à la même période 2013 (1,0 millions d'euros). Cette progression est principalement sensible sur les activités espagnoles de régénération du Groupe.

#### **1.2.1.4 Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du Groupe ressort à 32,9 millions d'euros (7,5% du chiffre d'affaires). En 2013, il s'établissait à 31,8 millions d'euros, soit une progression sur l'exercice de + 1,1 million d'euros : outre par la progression du résultat opérationnel courant (+ 3,0 millions d'euros), le résultat opérationnel est principalement impacté :

- Pour - 8,4 millions d'euros par les surcoûts d'exploitation supportés par la société Senerval pendant le mouvement social du premier semestre ayant conduit à l'arrêt des installations du 22 mars 2014 au 6 juin 2014 et contraignant la société à mettre en place des solutions de traitement alternatives pour assurer la délégation de service public ;
- Pour + 4,8 millions d'euros par des produits nets de cession d'immobilisations, en ce incluant l'indemnité d'assurance relatives au centre de tri de Changé, détruit par un incendie en mai 2014 ;
- Pour + 1,3 millions d'euros par l'indemnité perçue du Covaldem 11 au titre du préjudice subi par le Groupe Séché du fait de la résiliation judiciaire de la délégation de service public dont il était attributaire.

#### **1.2.1.5 Résultat financier**

Le résultat financier s'établit en 2014 à - 14,0 millions d'euros, pour - 11,9 millions d'euros en 2013, soit une variation de - 2,1 millions d'euros. Sur l'exercice le Groupe enregistre pour - 2,4 millions d'euros l'impact ponctuel du refinancement de la première ligne obligataire émise par le Groupe en 2012 (soit 2,1 millions d'euros correspondant à l'amortissement anticipé de la prime d'émission et des frais initiaux de refinancement, et 0,3 million d'euros de prime de remboursement anticipé). Hors cet élément ponctuel, le résultat financier s'améliore, la baisse du taux annualisé de la dette nette, qui passe de 5,10% en 2013 à 4,84% en 2014 (retraité de l'impact ponctuel du refinancement) compensant l'augmentation de la dette nette moyenne (cette dernière passant de 225,4 millions sur 2013 à 242 millions d'euros en 2014).

L'amélioration du taux annualisé de la dette nette reflète les premiers effets des nouvelles conditions de la dette obligataire.

#### **1.2.1.6 Résultat des sociétés intégrées**

Compte tenu des éléments précédents, et de la charge d'impôt qui s'établit en 2014 à -7,1 millions d'euros contre - 6,7 millions d'euros en 2013, le résultat des sociétés intégrées (RSI) s'établit à 11,8 millions d'euros en 2014, versus 13,1 millions d'euros en 2013.

#### **1.2.1.7 Quote-part dans le résultat des entreprises associées**

La quote-part dans le résultat des entreprises associées concerne principalement la part du Groupe dans le résultat des sociétés GEREP, SOGAD. Sur l'exercice 2014, elle supporte une provision pour mise en suspens de l'activité incinération du site de GEREP à hauteur de 0,8 millions d'euros en quote-part pour le Groupe.



(en millions d'euros)	2012		2013	2014
	HIME	AUTRES	AUTRES	AUTRES
Résultat opérationnel courant	20,3	(0,3)	(1,1)	(2,6)
Résultat financier	(69,0)	0,2	(0,1)	0,1
Impôt	5,5	-	Ns	(0,1)
Résultat net (pdg) des entreprises associées	(29,1)	(0,1)	(1,3)	(2,5)
<b>QP du résultat net des entreprises associées</b>	<b>(9,6)</b>	<b>Ns</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(1,3)</b>
<b>TOTAL QP du résultat net des entr. associées</b>	<b>(9,6)</b>		<b>(0,6)</b>	<b>(1,3)</b>

Sur 2012, les « autres » entreprises associées sont la Barre Thomas, la Sci Noiseraie, Altermies et Transval. A compter de 2013, elles incluent également Gerep et Sogad. Sur 2014, sont également inclus les résultats de la société LEN.

### 1.2.1.8 Résultat net consolidé du Groupe Séché

Compte tenu de l'évolution du RSI d'une part et de la quote-part du résultat des sociétés intégrées d'autre part, le Groupe Séché affiche sur l'exercice 2014 un bénéfice net des activités poursuivies de + 10,4 millions d'euros versus +12,6 millions d'euros en 2013.

Consécutivement à l'abandon, par le Groupe de ses activités en Hongrie, le résultat de ces activités est constaté sur une ligne distincte du compte de résultat. En 2014, il supporte une perte -0,6 millions d'euros. En 2013, la perte dégagée sur ces activités s'élevait à - 3,9 millions d'euros, incluant les effets de la dépréciation de l'actif net pour - 2,4 millions d'euros.

En conséquence, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 9,9 millions d'euros en 2014, lorsqu'il ressortait à 8,7 millions d'euros en 2013.

### 1.2.1.9 Flux financiers

Sur l'exercice 2014, le Groupe affiche un flux net positif de trésorerie de + 11,0 millions d'euros, contre + 5,6 millions d'euros en 2013. Le tableau de flux du Groupe Séché se résume comme suit :

En millions d'euros	31/12/12 retraité	31/12/13	31/12/14
Flux de trésorerie générés par l'activité	52,3	76,2	54,5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(57,9)	(56,1)	(39,4)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	4,3	(14,3)	(3,8)
<b>Variation de trésorerie des activités poursuivies</b>	<b>(1,3)</b>	<b>5,8</b>	<b>11,2</b>
Variation de trésorerie des activités abandonnées	(0,1)	(0,2)	(0,2)
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(1,4)</b>	<b>5,6</b>	<b>11,0</b>

### 1.2.1.10 Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, les flux de trésorerie générés par le Groupe Séché sur ses activités opérationnelles s'élèvent à 54,5 millions d'euros (versus 76,2 millions en 2013), soit une contraction de - 21,7 millions d'euros. Cette évolution traduit l'effet conjugué :

- D'un impôt décaissé net de -0,2 million d'euros en 2014 contre un impôt encaissé net de + 11,1 millions d'euros en 2013 (la situation atypique de 2013 s'expliquait par le décalage entre charge et paiement induit par la méthode des acomptes) ;
- De l'évolution de la marge brute d'autofinancement opérationnelle générée (soit - 2,7 millions d'euros), corrélativement à l'évolution du ROC hors charges calculées et des charges non récurrentes ;
- De la variation du BFR (variation de - 8,6 millions d'euros sur l'exercice, soit une dégradation de - 7,7 millions d'euros par rapport à la variation 2013) : la variation du BFR 2014 est en effet impactée pour 8,1 millions d'euros par la variation du produit à recevoir du covaldem 11 dans le dossier Valaudia ainsi que par les sommes à percevoir d'Eurométropole (ex-Cus) relativement aux dossiers d'indemnisation sur l'état de l'incinérateur. Or ces éléments de nature exceptionnelle, la variation du BFR sur l'exercice s'élèverait à - 0,5 million d'euros, stable entre les deux exercices.

### 1.2.1.11 Flux d'investissement

(en millions d'euros)	2012 retraité	2013	2014
Investissements industriels	49,0	56,6	42,4
Investissements financiers	0,5	1,0	1,4
<b>INVESTISSEMENTS COMPTABILISES</b>	<b>49,5</b>	<b>57,6</b>	<b>43,8</b>
Investissements industriels	40,9	54,9	37,8
Investissements financiers	0,7	1,1	1,4
Acq de filiales – trésorerie nette (*)	16,3	0,1	0,2
<b>INVESTISSEMENTS DECAISSES NETS</b>	<b>57,9</b>	<b>56,1</b>	<b>39,4</b>

(\*) L'acquisition de la société Tree le 1er octobre 2012 a représenté un décaissement net pour le Groupe de 16,3 millions d'euros.

Sur 2014, les investissements industriels comptabilisés du Groupe Séché se sont élevés à 42,4 millions. Ils concernent :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (8,4 millions d'euros) ;
- Des investissements de développement pour 14,6 millions d'euros (dont 6,2 millions d'euros au titre d'outils de valorisation matière, 3,4 millions d'euros pour des outils dédiés à des contrats ou des chantiers clients spécifiques et 4,4 millions d'euros pour le développement de capacité et des adaptations spécifiques des outils de traitement thermique ;
- Des investissements récurrents pour 19,4 millions d'euros concernant les investissements du groupe pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles (7,0 millions d'euros), les équipements réglementaires et de sécurité (2,0 millions d'euros), le parc roulant (1,9 millions d'euros) ainsi que les investissements de maintenance de nos outils (8,6 millions d'euros).

Concernant les investissements des années futures, les organes de direction de la société n'ont pris des engagements fermes que s'agissant des investissements concessifs dont le financement est quasi-exclusivement assuré par emprunt bancaire. L'enveloppe d'investissement attendue sur les deux prochaines années à ce titre s'élève à environ 16,7 millions d'euros.

Sur 2013, les investissements industriels du Groupe Sèché comptabilisés s'élevaient à 56,6 millions d'euros. Ils concernent :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (25,4 millions d'euros) ;
- des investissements de développement pour 10,4 millions d'euros (dont 5,6 millions au titre d'outils de valorisation matière, 1,1 million d'euros pour le développement de plateforme et 1,0 million d'euros pour le développement de capacité et pour des adaptations spécifiques des outils de traitement thermique) ;
- des investissements récurrents pour 20,8 millions d'euros, intégrant 5,6 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles ; 1,6 million d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 2,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 10,9 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 4,5 millions d'euros pour les outils d'incinération, 3,0 millions d'euros pour le stockage, 1,0 million d'euros pour les outils informatiques et 2,4 millions pour les autres activités).

Au titre de l'exercice 2012, les investissements industriels du Groupe Sèché comptabilisés s'élevaient à 49,9 millions d'euros. Ils concernaient :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portés par le Groupe (17,2 millions d'euros) ;
- des investissements de développement pour 8,3 millions d'euros (dont investissements dans une plateforme logistique pour 3,3 millions d'euros, dans des outils de valorisation pour 2 millions d'euros et des outils dédiés pour 1,3 million d'euros) ;
- des investissements récurrents pour 24,5 millions d'euros, intégrant 7,0 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles, 3,0 millions d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 3,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 8,8 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 5,9 millions d'euros pour les outils d'incinération et 2,9 millions pour les autres).

La capacité du Groupe à autofinancer ses investissements (hors investissements concessifs, financés intégralement par endettement bancaire) est présentée ci-dessous :

<b>Marge brute d'autofinancement et investissements comptabilisés</b>			
<b>(en millions d'euros)</b>	<b>2012 retraité</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
MBA (avant impôts et frais financiers) (A)	66,7	66,0	63,3
Investissements industriels (B)	49,0	56,6	42,4
<i>DD</i>	35%	24%	42%
<i>DND (hors investissements concessifs)</i>	30%	31%	38%
<i>Investissements concessifs</i>	35%	45%	20%
<b>(A) / (B)</b>	<b>136%</b>	<b>117%</b>	<b>149%</b>
Investissements financiers (C)	0,4	1,0	1,4

Il est précisé que les investissements concessifs sont financés par des lignes spécifiques adossées.

### 1.2.1.12 Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés) et de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes.

Sur l'exercice, le Groupe a souscrit pour 73,6 millions d'euros de nouveaux emprunts, dont 9,6 millions d'euros pour le financement des investissements concessifs.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/12 retraité</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/14</b>
Dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes sans recours)	205,4	216,4	192,9
Dettes sans recours auprès des établissements de crédit			21,8
Dettes obligataires	22,7	22,9	48,9
Dettes de crédit-bail	15,9	12,1	7,0
Dettes financières diverses	0,9	0,8	0,4
Concours bancaires courants	0,5	0,5	0,1
Participation	0,8	0,7	0,5
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)</b>	<b>246,2</b>	<b>253,4</b>	<b>271,7</b>
<i>Dont à moins d'un an (courantes)</i>	<i>28,0</i>	<i>30,8</i>	<i>29,9</i>
<i>Dont à plus d'un an (non courantes)</i>	<i>218,2</i>	<i>222,6</i>	<i>241,8</i>
Trésorerie active	(22,6)	(28,0)	(38,8)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>223,6</b>	<b>225,4</b>	<b>232,9</b>
<i>Dont à moins d'un an (1)</i>	<i>5,4</i>	<i>2,8</i>	<i>(8,9)</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>	<i>218,2</i>	<i>222,6</i>	<i>241,8</i>
<b>ENDETTEMENT NET BANCAIRE (2)</b>	<b>221,4</b>	<b>223,9</b>	<b>210,2</b>

(1) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

(2) calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement

Il est précisé qu'au 31 décembre 2014, 83% de la dette financière brute est couverte à taux fixe (versus 82% en 2013 et 88% en 2012).

## 1.2.2 Structure du bilan

Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)	2012 Retraité	2013 réel	2014 réel
Actifs non courants	487	504	504
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	173	172	181
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	28	39
Actifs destinés à la vente	4	1	ns
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	257	257	258
Passifs non courants	226	235	258
Passifs courants	202	211	207
Passifs destinés à la vente	1	1	ns

### 1.2.2.1 Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier) et des impôts différés actifs.

Le total des actifs non courants évolue légèrement de +0,8 millions d'euros et cette progression se décompose principalement comme suit :

- immobilisations corporelles et incorporelles : + 0,1 million : les flux d'investissements de la période (42 millions d'euros) sont principalement compensés par les flux de désinvestissements et mises au rebut (-4,2 millions d'euros), les dotations aux amortissements (-33,6 millions d'euros) et le reclassement, en actif financier, d'une partie des investissements concessifs de Nantes pour la part représentative du droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie (-4,5 millions d'euros) ;
- créances d'impôt non courantes : - 4,4 millions ;
- actifs financiers non courants et participation dans les entreprises associés : + 3,5 millions d'euros, dont 3,9 millions correspondant à la part non courante du droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie de Nantes Métropole ;
- autres actifs non courants : + 1,6 million d'euros.

### 1.2.2.2 Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)

Les actifs courants hors trésorerie s'établissent à 181 millions d'euros, en progression de + 9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Celle-ci intègre notamment :

- Une augmentation du produit à recevoir du SYDOM de l'Aude, au titre de la résiliation de la délégation de service public confiée à Valaudia (augmentation des actifs courants de +2,6 millions d'euros) ;
- Une augmentation des dépenses GER financées Senerval, en avance sur le programme de la délégation pour 2,6 M€ supplémentaires sur l'exercice ;

- La constatation d'un produit à recevoir de 2,9 millions d'euros de l'EMS (ex-CUS) au titre de la réclamation portant sur les conséquences de la vétusté de l'installation, en cours d'instruction.

### 1.2.2.3 Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

(En millions d'euros)	Groupe	Minoritaires
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>256,9</b>	<b>0,1</b>
Distribution de dividendes	(8,1)	Ns
Résultat – part du Groupe	9,9	ns
Ecart de conversion	(0,1)	
Instrument de couverture	0,5	
Ecart actuariels	(0,7)	
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(0,1)	
Actions propres	Ns	
variation de périmètre	/	
Autres variations	/	
<b>Fonds propres au 31 décembre 2014</b>	<b>258,2</b>	<b>0,1</b>

### 1.2.2.4 Passifs courants et non courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à un an. Les passifs non courants représentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012 retraité			31/12/2013			31/12/2014		
	Non courant	courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL
Dettes financières	218,2	28,0	<b>246,2</b>	222,6	30,8	<b>253,4</b>	241,8	29,8	<b>271,6</b>
Instruments de couverture	3,3	0,7	<b>4,0</b>	1,8	0,2	<b>2,0</b>	0,6	0,6	<b>1,2</b>
Provisions	4,8	9,9	<b>14,7</b>	7,9	8,8	<b>16,7</b>	10,9	1,9	<b>12,8</b>
Autres passifs	0,2	162,1	<b>162,3</b>	2,9	171,4	<b>174,3</b>	4,9	174,4	<b>179,3</b>
Impôt exigible	/	0,9	<b>0,9</b>	/	0,3	<b>0,3</b>	/	0,6	<b>0,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>226,5</b>	<b>201,6</b>	<b>428,1</b>	<b>235,2</b>	<b>211,5</b>	<b>446,7</b>	<b>258,2</b>	<b>207,3</b>	<b>465,5</b>

Les passifs courants et non courants s'établissent à 465,5 millions d'euros et affichent une progression de +18,8 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des dettes financières (+ 18,2 millions d'euros), la progression des dettes opérationnelles courantes (+5,0 millions d'euros) étant compensées pratiquement par la diminution des provisions (-3,9 millions d'euros) et de la juste valeur des instruments de couverture (-0,8 million d'euros).

Le poste provision est principalement impacté par l'engagement IFC désormais internalisé (+1,7 million d'euros) et le reclassement en charges à payer de la provision sur le risque fiscal de Valls Quimica (-6,5 millions d'euros). Le poste « dettes opérationnelles courantes » (ou autres passifs) est

impacté par le reclassement de la provision ci-dessus précisée. Hors cet élément, les dettes opérationnelles courantes sont en repli de – 1,5 millions d’euros).

L’endettement financier net du Groupe évolue de la façon suivante :

<i>(en millions d’euros)</i>	<b>31/12/12 retraité</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/14</b>
Dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes sans recours)	205,4	216,4	192,9
Dettes sans recours auprès des établissements de crédit			21,8
Dettes obligataires	22,7	22,9	48,9
Dettes de crédit-bail	15,9	12,1	7,0
Dettes financières diverses	0,9	0,8	0,4
Concours bancaires courants	0,5	0,5	0,1
Participation	0,8	0,7	0,5
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)</b>	<b>246,2</b>	<b>253,4</b>	<b>271,7</b>
Trésorerie active	(22,6)	(28,0)	(38,8)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>223,6</b>	<b>225,4</b>	<b>232,9</b>
<i>Dont à moins d’un an (1)</i>	5,4	2,8	(8,9)
<i>Dont à plus d’un an</i>	218,2	222,6	241,8

(3) La trésorerie active est considérée à moins d’un an

L’endettement financier net du Groupe s’établit à 232,9 millions d’euros au 31 décembre 2014, en progression de + 7,5 millions d’euros par rapport à sa position au 31 décembre 2013 (225,4 millions d’euros).

Sur la période, outre le tirage des lignes de financement dédiées à la réalisation des investissements concessifs (+9,6 millions d’euros) et la mise en place de nouvelles lignes de crédit adossés (14 millions d’euros), le Groupe a procédé au refinancement partiel –à hauteur de 25 M€- de sa dette par l’émission d’obligations sous forme de placement privé « Euro PP » pour un montant de 50 M€, dont une tranche de 25 M€ de maturité 5 ans et une tranche de 25 M€ de maturité 7 ans.

## 1.3 Structure du groupe

### 1.3.1 Société mère Séch  Environnement SA

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/13	31/12/14	Variation
Chiffre d'affaires	12 690	13 578	12 792	(786)
R�sultat d'exploitation	(9 832)	1 790	(1 949)	(3 739)
R�sultat financier	(317 317)	(19 587)	(44 425)	(24 838)
R�sultat exceptionnel	(2 201)	(17 145)	(6 211)	10 934
IS (y compris int�gration fiscale)	10 807	10 741	9 969	(772)
<b>R�sultat net</b>	<b>(318 543)</b>	<b>(24 201)</b>	<b>(42 616)</b>	<b>(18 415)</b>

Le r sultat net de S ch  Environnement SA ressort sur 2014   -42,6 millions d'euros, en repli de -18,4 millions d'euros par rapport au r sultat net constat  un an auparavant (-24,1 millions d'euros).

Le r sultat net de l'exercice 2014 est impact  par les  l ments suivants :

- Les co ts ponctuels li s au refinancement de la dette obligataire, soit -1,2 million d'euros enregistr  en r sultat d'exploitation et - 0,8 million en r sultat financier ;
- Des charges ponctuelles de d veloppement et de restructuration (-2,0 millions d'euros) ;
- La d pr ciation compl mentaire des titres Tredi pour - 54,7 millions d'euros ; L'ann e pass e, S ch  Environnement avait constat  une d pr ciation de - 43,3 millions d'euros. La variation sur l'exercice s' l ve   donc   -11,1 millions d'euros ;
- L'effet de l'int gration fiscale (y compris provision), g n rant un produit net de 3,8 millions d'euros, versus 7,1 millions d'euros soit une variation de - 3,2 millions d'euros sur la p riode.

En application des dispositions de la loi de modernisation de l' conomie, une information sur les d lais de paiement des fournisseurs en comptes au 31 d cembre vous est d livr e dans le tableau joint :

(KEuros)	Compte fournisseurs (*)	Echu	Paiement � 30 jours	Paiement � 60 jours	Paiement � plus de 60 jours
31/12/2014	1 336,6	110,6	1 060,1	166,0	-
31/12/2013	829,5	-	698,5	130,9	-
31/12/2012	1 775,9	285,0	817,7	401,4	271,7

(\*) hors fournisseurs d'immobilisations financi res correspondant au capital non lib r  sur fonds d'investissements ou participations.

Le d lai de r glement moyen des fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations financi res) s' tablit   30 jours en 2014, 19 jours en 2013 et 39 jours en 2012.



## 1.3.2 Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2014, Séché Environnement a :

- fusionné la société SVO-Eco-industries dans la société Séché Eco-industries. Ces deux sociétés étant détenus à 100% par Séché Environnement, la fusion est sans effet sur les comptes de la société mère ;
- créé la société Séché Energies, qui vise à développer son activité sur les métiers de dépollution d'épuration, de décontamination, de désamiantage, de traitement du sol et de ses composants ;
- participé, via sa filiale Séché Eco-industries (détenue à 100%), à hauteur de 35%, à la création de la société Laval Energies nouvelles (LEN), porteuse de la délégation de service public relative à la gestion du réseau de chaleur urbain de la ville de Laval.

## 1.3.3 Frais de Recherche et Développement

Spécialiste de la valorisation et des traitements thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou la dangerosité, Séché Environnement apporte des solutions permettant de concilier activité économique, développement industriel, et préservation des ressources et de la biodiversité.

Le Groupe est fortement impliqué dans le développement de technologies éco-innovantes pour répondre à tous les enjeux environnementaux d'envergure : recyclage et valorisation matière, production d'énergie, gestion des impacts industriels, développement durable.

L'approche de Recherche & Développement pluridisciplinaire à vocation applicative développée au périmètre du Groupe vise l'amélioration constante des procédés existants, mais aussi l'exploration de nouveaux axes d'écodéveloppement :

- Bio-synthèse de matériaux plastiques pour l'emballage : le projet PHApack
- Valorisation des déchets de bois d'ameublement : le projet Vadéboam
- Transformation de déchets en nouvelles matières premières exploitables : le projet Matières

Le Groupe est régulièrement engagé dans des démarches de développement de ses outils et process

Sur plusieurs de ces projets de développement, qui n'ont pas à ce jour atteint la maturité nécessaire permettant d'envisager une application industrielle à court terme, le Groupe a bénéficié de crédit d'impôt recherche pour un montant cumulé depuis 2009 de 2,1 million d'euros, qui se décompose, annuellement, comme suit :

<i>31/12/2014</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2013</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2012</i>	<i>0,5M€</i>
<i>31/12/2011</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2010</i>	<i>0,5M€</i>
<i>31/12/2009</i>	<i>0,2M€</i>

Il est précisé qu'aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

#### **1.3.4 Subventions**

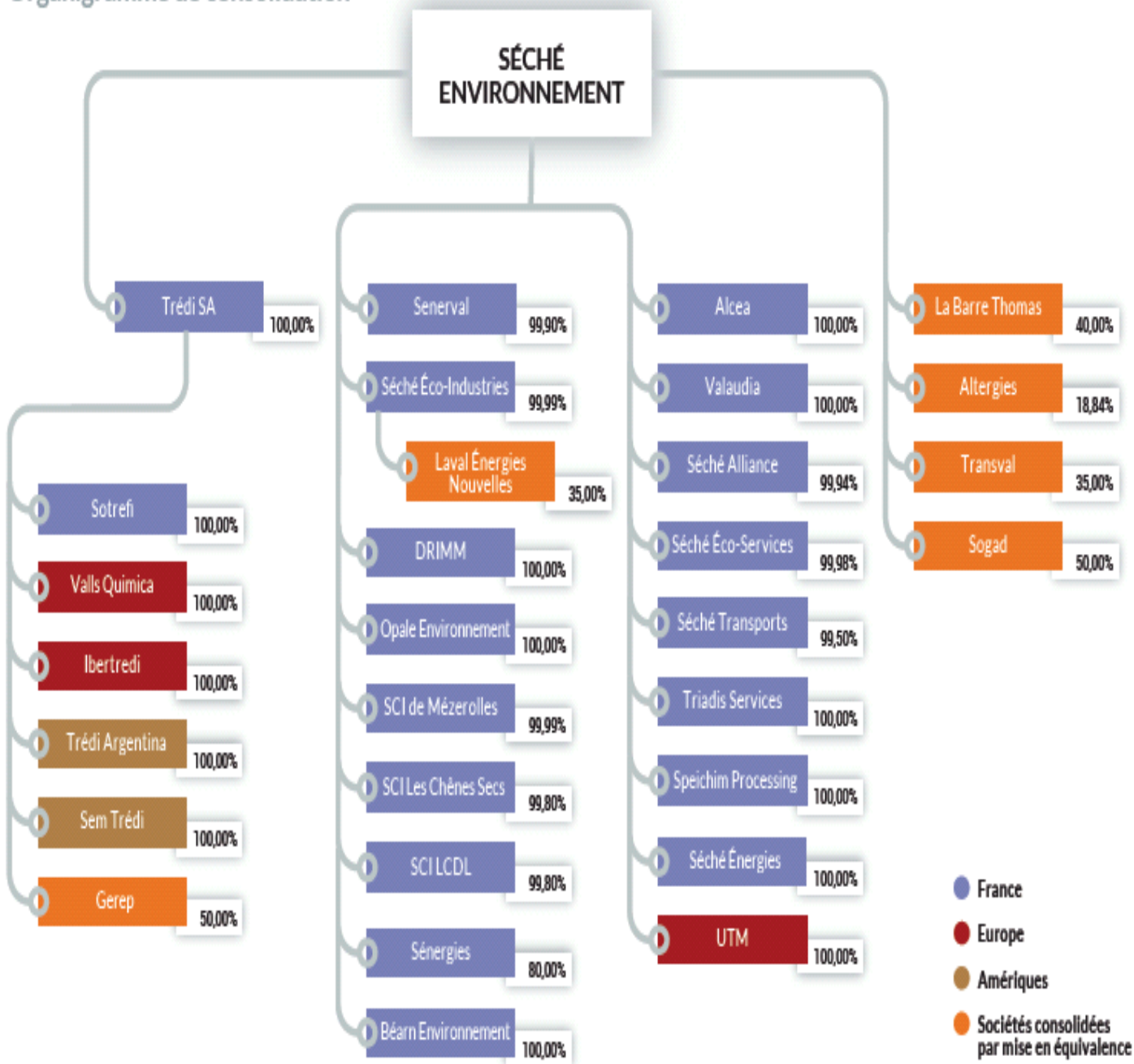
Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation). Le montant total attribué au Groupe au titre de ces subventions au cours de l'exercice :

- 2014, s'élève à 1,6 millions d'euros ;
- 2013, s'élève à 3,1 millions d'euros ;
- 2012, s'élève à 4,2 millions d'euros.

### 1.3.5 Organigramme

(En % de détention du capital)

#### Organigramme de consolidation



## 1.4 Gestion des risques financiers

Les risques financiers auxquels les activités exposent le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Le processus de reporting gestion/consolidation permet d'identifier les éventuelles dérives et d'y apporter les actions correctives nécessaires.

Les informations concernant l'appréciation, le mode de gestion de ces risques, et plus généralement celles requises par la norme IFRS 7 sont regroupées et présentées dans la note 18 et suivantes des notes explicatives sur les comptes de l'annexe aux comptes consolidés.

## 1.5 Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

A la date d'élaboration du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

## 1.6 Evénements récents et Perspectives 2015

### 1.6.1 Evénements récents

Sur les premiers mois de l'exercice en cours, Séché Environnement a travaillé à l'amélioration des conditions d'exploitation de certaines installations, notamment l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval et a poursuivi ses actions en direction du développement de nouveaux marchés, notamment dans la filière Déchets Dangereux.

Concernant Strasbourg-Sénerval, Séché Environnement a conclu avec la CUS un avenant en date du 30 janvier 2015, relatif à la prise en charge par la collectivité de l'ensemble des conséquences pour Séché Environnement des opérations de désamiantage de l'installation jusqu'au retour de cette dernière à une pleine disponibilité : pertes d'exploitation (ventes d'énergie) et surcoûts opérationnels liés à la mise en œuvre de solutions alternatives de traitement.

Au plan commercial, et pour accroître son offre en direction des marchés de déchets à forte valeur ajoutée, Séché Environnement a souhaité se diversifier sur les marchés des déchets très faiblement radioactifs en créant une filiale dédiée, Séché Energies.

Séché Energies vise les déchets très faiblement radioactifs (TFA) résultant de l'exploitation d'installations nucléaires des secteurs de l'énergie, de la recherche, de l'industrie tels que ceux issus de l'industrie pétrolière ou gazière (radioactivité naturelle renforcée) ... ou des services de médecine nucléaire et de radiothérapie.

Ces marchés s'inscrivent dans une démarche de développement durable des industries concernées et connaissent donc un rapide développement : ils constituent à ce titre des relais de croissance pour Séché Environnement en France comme à l'International.

Cette démarche complète le domaine de compétences du Groupe auprès de sa clientèle existante d'industriels et d'hôpitaux et lui ouvre des accès à de nouveaux clients en France et dans le Monde, auxquels Séché Energies pourra fournir : études en amont, ingénierie, procédés innovants de traitement et de conditionnement ou prestations d'exploitation d'installations industrielles de traitement pour ces types de déchets.

## 1.6.2 Perspectives 2015

Après une année 2014 caractérisée par l'amélioration significative de ses principaux agrégats opérationnels et de sa capacité financière, Séché Environnement s'attachera en 2015 à confirmer ces bonnes orientations en donnant la priorité à la croissance dans la rentabilité.

Séché Environnement anticipe ainsi une légère croissance de son activité consolidée et un maintien de taux de marge opérationnelle (EBE/CA hors IFRIC 12) autour du niveau atteint en 2014.

A cette fin, Séché Environnement s'appuiera sur les développements commerciaux réalisés au 2<sup>nd</sup> semestre 2014, notamment dans les métiers de traitement (stockage), pour maintenir la bonne contribution de ces métiers au mix activités en 2015. Le Groupe poursuivra également ses mesures d'optimisation de la productivité de certaines installations, telles que les plates-formes.

Le résultat net devrait connaître une nouvelle et sensible progression, soutenue d'une part, par l'amélioration des résultats opérationnels (progression du ROC et disparition des éléments de nature exceptionnelle qui avaient affecté le RO en 2014) et d'autre part, l'amélioration du résultat financier, toutes choses égales par ailleurs.

En 2015, Séché Environnement prévoit d'investir environ 60 millions d'euros (dont 11 millions d'euros au titre des investissements concessifs – désamiantage de Strasbourg-Sénerval – et 15 millions au titre de la reconstruction du centre de tri de Changé). A partir de 2016, le Groupe devrait retrouver des niveaux d'investissements plus normatifs (de l'ordre de 9% du chiffre d'affaires) qui permettent de viser un levier de l'ordre de 2X l'EBE fin 2017.

# Parties prenantes

## 1.6.3 Actionnariat et évolution du capital

### 1.6.3.1 Composition du capital social

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2014 (ainsi qu'à la date d'établissement du présent document de référence) à 1 726 974 €, divisé en 8 634 870 actions de 0,20 € chacune, intégralement libérées et librement négociables.

Date Opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre cumulé d'actions de la société	Valeur nominale de l'action	Montant nominal de l'augmentation de capital		Prime d'émission	Montant successif du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par incorporation de réserves		
17/02/1997 division des actions		50 000	100 FF				5 000 000 FF
08/10/1997 division des actions		5 000 000	1 FF				5 000 000 FF
27/11/1997 augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF	400 000 FF		73 600 000 FF	5 400 000 FF
19/12/1997 augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF	5 000 FF		735 000 FF	5 405 000 FF
26/04/2001 transformation du capital en €		5 405 000	0,20 €		257 013,06 €		1 081 000 €
01/10/2001 augmentation de capital *	160 405	5 565 405	0,20 €	32 081 €		10 795 257 €	1 113 081 €
05/07/2002 augmentation de capital **	2 473 057	8 038 462	0,20 €	494 611 €		19 902 780 €	1 607 692 €
12/12/06 Emission 596 408 BSA						10 908 302 €	1 607 692 €
24/04/2007 augmentation de capital ***	596 408	8 634 870	0,20 €	119 282 €		74 717 994 €	1 726 974 €

(\*) rémunération de l'apport des titres Alcor à la société

(\*\*) rémunération de l'apport des titres Tredi à la société

(\*\*\*) exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions

### 1.6.3.2 Détenion du capital social et droits de vote

Situation au 31 décembre 2014	Nombre d'actions	%	Droits de vote (4)	%
Monsieur Joël Séché	1 702 400	19,72%	3 404 800	32,36 %
Société civile Amarosa (4)	1 936 036	22,42%	2 052 072	19,50 %
Sous-total Groupe familial Joël Séché	3 638 436	42,14 %	5 456 872	51,86 %
Groupe CDC	1 726 974	20,00 %	1 726 974	16,41 %
<b>Sous-total Concert (2)</b>	<b>5 365 410</b>	<b>62,14 %</b>	<b>7 183 846</b>	<b>68,28 %</b>
Actions propres (3)	64 473	0,75%	64 473	0,61%
Actionnariat salarié	33 950	0,39%	33 950	0,32%
Public	3 171 037	36,72%	3 239 386	30,79%
<b>Total</b>	<b>8 634 870</b>	<b>100,00 %</b>	<b>10 521 655</b>	<b>100,00%</b>

(1) La société civile familiale Amarosa est contrôlée majoritairement par Joël Séché

(2) Conformément à l'article L233-11 du Code de commerce

(3) Les actions propres sont privées de droit de vote. Toutefois, le tableau présente ici le calcul des droits de vote tel que recommandé par l'AMF pour les déclarations des franchissements de seuils.

(4) En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il peut être justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans au nom du même actionnaire.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Depuis le 1er janvier 2014 et jusqu'à la date du présent conseil, Séché Environnement n'a pas été informé de franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse).

### 1.6.3.3 Actionnariat salarié

Un plan d'épargne Groupe a été mis en place courant 2007, né de la volonté affichée de Séché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne.

Au 31 décembre 2014, les salariés du Groupe Séché détiennent 33 950 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,39 % du capital et 0,32 % des droits de vote. Au 31 décembre 2013, la participation des salariés du Groupe portait sur 32 350 actions (soit 0,4% du capital et 0,31% des droits de vote). Au 31 décembre 2012, les salariés du Groupe Séché détenaient 34 400 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représentait 0,4 % du capital et 0,28 % des droits de vote.

### 1.6.3.4 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Sur l'exercice 2014, aucun mandataire en fonction n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.

### 1.6.3.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

Situation au	2012	2013	2014
Groupe familial Joël Séché *	42,1%	42,1%	42,1%
Groupe CDC / FSI	20,0%	20,0%	20,0%
<i>Sous-total CONCERT</i>	<i>62,1%</i>	<i>62,1%</i>	<i>62,1%</i>
Public	36,8%	36,8%	36,7%
Autocontrôle	0,7%	0,7%	0,8%
Actionnariat salarié	0,4%	0,4%	0,4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

M. Joël Séché et la Société civile familiale Amarosa contrôlée majoritairement par M. Joël Séché

### 1.6.3.6 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société, à l'exception de celui qui est précisé ci-dessous, signé le 16 octobre 2006, amendé le 25 avril 2007 et le 27 mai 2008 et expirant le 26 avril 2017, liant la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs moyennes, Joël Séché et la Société civile Amarosa.

Ce pacte d'actionnaires (enregistré auprès de l'AMF sous le n° 206C1928 le 20 octobre 2006) prévoit les principales dispositions suivantes toujours applicables au 31 décembre 2014 :

- représentation de la Caisse des dépôts et Consignations au Conseil d'administration de Séché Environnement : la Caisse des Dépôts dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires :

les parties se sont interdit d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la Société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la Société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, la Caisse des Dépôts disposerait de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

la Caisse des Dépôts bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titres de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

- règles des co-investissements : aussi longtemps que Caisse des Dépôts détiendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaires sera résilié de plein droit dès que Caisse des Dépôts viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ou que l'équilibre des participations



respectives de la Caisse des Dépôts d'une part et de Joël Séché et la Société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

### 1.6.3.7 Autorisations d'augmenter ou de réduire le capital

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

AG	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond ou montant nominal maximum
07/06/13	9 <sup>ième</sup>	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 07 août 2015	172 697 € (1)
25/04/14	9 <sup>ième</sup>	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 25 octobre 2015	10% du capital social
	10 <sup>ième</sup>	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2016	95 289 € (1)
	11 <sup>ième</sup>	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2016	95 289 € (1)
	12 <sup>ième</sup>	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 25 juin 2016	10% du capital social
	14 <sup>ième</sup>	Augmentation de capital en faveur des salariés du groupe	26 mois 25 juin 2016	51 809 € (1)

(1) ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 457 800 € fixé par la seizième résolution de l'Assemblée générale du 25 avril 2014

Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations à l'exception de celle portant sur l'achat par la société de ses propres actions et dont il est fait état dans le présent rapport de gestion, dans le paragraphe relatif aux opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital.

### 1.6.3.8 Information sur les options de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2014, par le vote de sa treizième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur aux limites légales et au plafond global de 457 800 € fixé par la seizième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette

résolution a également mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 08 juin 2012 aux termes de la douzième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

#### **1.6.3.9 Information sur les attributions d'actions gratuites**

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2014, par le vote de sa quinzième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 2% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 12 mai 2011 aux termes de la dixième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

#### **1.6.3.10 Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital**

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2014, par le vote de sa huitième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 07 juin 2013 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 26 avril 2014 au 31 décembre 2014 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	97 696
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,75%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	/
Nombre de titres détenus en portefeuille	64 473
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 688 282
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2014 (en euros)	1 283 013

Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2014), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a été réalisée, à titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1 % du nombre pondéré d'actions en circulation soit 85 753 titres ;

- prix de rachat moyen de 20,97 € par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé du 1er au 28 janvier 2015 soit un montant de 1,8 million d'euros pour le rachat de 1% du capital ;
- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 4,84 % avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2014 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :

	Base comptes consolidés publiés au 31/12/2014*	Rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Pro forma après le rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Effet du rachat exprimé en %
Capitaux propres (part du groupe) (K€)	258 248	(1 798)	256 450	(0,7)%
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	258 379	(1 798)	256 581	(0,7)%
Endettement financier net (K€) **	232 897	1 798	234 695	0,8%
Résultat net (part du groupe) (K€)	9 844	(57)	9 787	(0,6)%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 575	(86)	8 489	(1,0)%
Résultat net par action (€)	1,16	(0,01)	1,16	0,4%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs	8 575	(86)	8 489	(1)%
Résultat net dilué par action (€)	1,16	(0,01)	1,16	0,4%

(\*) Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 2 mars 2015, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 28 avril 2015

(\*\*) Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active

### **1.6.3.11 Nantissement des actions**

Les actions Séché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

### **1.6.3.12 Titres non représentatifs de capital**

Séché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.

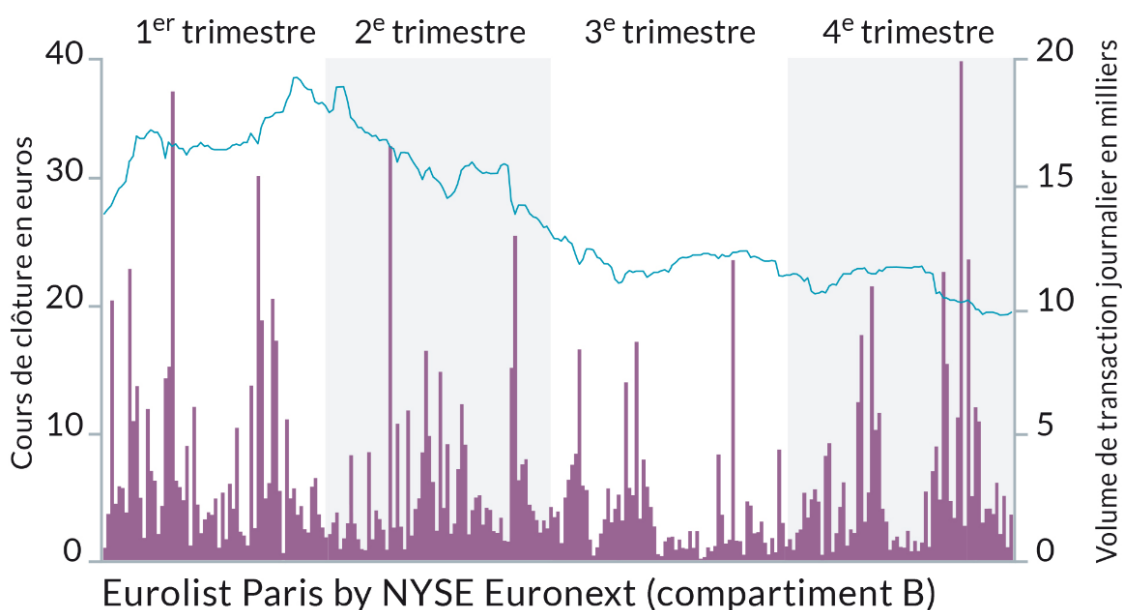
## 1.6.4 Vie boursière de l'action Séché Environnement

Les actions de Séché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment B – indice mid 100) et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière. Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

Mois	Cours en €			Echanges	
	le plus bas	le plus haut	dernier cours	Nombre	Valeur en
<b>2014</b>					
Janvier	27,70	34,50	33,00	106 882	3,44
Février	32,30	34,26	34,26	47 837	1,58
Mars	33,20	38,71	36,40	82 322	2,93
Avril	31,30	38,00	31,91	48 985	1,67
Mai	29,00	32,71	31,93	70 016	2,17
Juin	26,70	32,10	26,80	58 186	1,69
Juillet	22,15	26,90	23,24	60 156	1,46
Août	22,65	24,70	24,60	32 333	0,76
Septembre	22,55	25,29	22,80	39 756	0,97
Octobre	20,80	24,10	23,45	52 498	1,18
Novembre	21,40	23,60	21,40	47 007	1,08
Décembre	19,00	21,55	19,90	91 815	1,89
<b>Extrêmes &amp; totaux en 2014</b>	<b>19,00</b>	<b>38,71</b>	<b>19,90</b>	<b>737 793</b>	<b>20,82</b>
<b>2015</b>					
Janvier	19,91	21,70	20,80	51 996	1,08

## Évolution du cours de Bourse et des volumes échangés

2014



## 1.6.5 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration de Séché Environnement SA était composé des membres suivants :

		<b>Date de 1<sup>ère</sup> Nomination</b>	<b>AG ayant renouvelé le mandat en cours au 31 décembre 2014</b>	<b>Mandat courant jusqu'à l'AG de :</b>
Président Directeur Général et administrateur	Joël Séché	19 octobre 1981	8 juin 2012	2015
Administrateurs	Dominique Cyrot	30 août 2011	8 juin 2012	2015
	Jean-Pierre Vallée	29 novembre 1993	8 juin 2012	2015
	CDC, représentée par Jean Bensaïd	12 décembre 2006	25 avril 2014	2017
	Philippe Valletoux	11 mai 2007	7 juin 2013	2016

CDC est entré au Conseil d'administration de Séché Environnement le 12 décembre 2006. Lors de la cession de sa participation au FSI le 15 juillet 2009, la CDC avait quitté le Conseil d'administration de la Société. Lors de la rétrocession le 10 juillet 2013, par le FSI, au profit de CDC, de sa participation dans Séché Environnement, FSI a quitté le Conseil d'administration de Séché Environnement, au profit de CDC pour la durée restant à courir du mandat de FSI, soit jusqu'à l'Assemblée générale du 25 avril 2014. Son mandat a été renouvelé pour une durée de 3 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

## 1.6.6 Informations sur les administrateurs

### 1.6.6.1 Joël Séché

**Adresse professionnelle :** Les Hêtres – CS20020 – 53811 Changé cedex 09

**Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours au 31 décembre 2014 :		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Séché Éco-Services SAS	Président	HIME SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Séché Transport SAS	Président	SAUR SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Séché Eco-Industries SAS	Président	HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 26 juillet 2013
Séché Alliance SAS	Président		
Tredi SA	Administrateur		
SCI la Croix des Landes	Gérant		
SCI les Chênes secs	Gérant		
SCI Mezerolles	Gérant		
SCI La Montre	Gérant		
SCI de la Censie	Gérant		
SCI Saint Kiriec	Gérant		
Sci la Perrée	Gérant		
SC Amarosa	Gérant		
Altamir Amboise SCA	Président du conseil de surveillance		

Les sociétés dont Monsieur Joël Séché est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

#### **Notice biographique :**

Issu d'une famille d'entrepreneurs mayennais, Joël Séché fonde sa première entreprise dès ses vingt ans. Après avoir démarré dans une activité de transports, il reprend l'entreprise familiale d'une douzaine de salariés dans les travaux publics, et la fait évoluer rapidement vers un secteur prometteur au milieu des années 1980 : le traitement des déchets. Toujours précurseur, il développe son entreprise dans un souci d'intégration environnementale et de prise en compte du facteur humain : il sera le premier au monde dans son métier à obtenir la certification ISO 14001 pour son management environnemental.

Pour se donner les moyens financiers de la croissance, il introduit Séché Environnement en bourse en 1997, et use de ce levier pour prendre successivement le contrôle d' Alcor (2001) et de Trédi (2002). Le Groupe atteint une stature internationale multi compétent pour la valorisation et le traitement de tous les déchets, et aujourd'hui fort de ses 1700 collaborateurs il compte parmi les acteurs majeurs du secteur des déchets en France.

Il est âgé de 60 ans et est de nationalité française.

### 1.6.6.2 M. Jean Bensaïd

**Adresse professionnelle** : 56 rue de Lille – 75007 Paris

#### **Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Galaxy	Administrateur représentant de CDC	<b>Eutelsat communication SA</b>	Représentant permanent de CDC infrastructure jusqu'en 2012
SANEF	Représentant permanent de CDC infrastructure	<b>SIG</b>	Administrateur jusqu'en 2012
GRT GAZ	<b>Administrateur</b>	<b>TDF</b>	Représentant permanent de CDC infrastructure jusqu'en avril 2010
HIG	<b>Administrateur</b>	<b>MAP SUB</b>	Président jusqu'en avril 2010
		HIME SAS	Président du Comité de surveillance, représentant du FSI jusqu'au 26 juillet 2013

Les sociétés dont Monsieur Jean Bensaïd est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de la société Eutelsat communication SA.

#### **Notice biographique :**

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Cachan, diplômé de l'ENSAE Paris Tech (corps des administrateurs de l'INSEE), Jean Bensaïd a débuté sa carrière en tant qu'économiste à l'INSEE puis chef de bureau à la direction de la Prévision du ministère des finances. Il fut attaché financier auprès de l'ambassade de France aux Etats-Unis (Washington) de 1994 à 1997.

En 1997, il rejoint le cabinet du Premier ministre en tant que conseiller pour la macroéconomie et la fiscalité. Entre 2002 et 2004, il est sous-directeur des politiques sociales et de l'emploi à la direction générale du Trésor du ministère des finances.

Il entre dans le groupe Caisse des dépôts en 2004, en qualité de directeur adjoint des finances et de la stratégie. En 2008, il est nommé directeur général de CDC Infrastructure et membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts. En 2014, il rejoint le comité exécutif d'Icade, en charge de l'asset management.

Jean Bensaïd est certifié ASC (IFA) et est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Il est âgé de 53 ans et est de nationalité française.

### 1.6.6.3 M. Philippe Valletoux

**Adresse professionnelle :** 28 boulevard Raspail – 75007 PARIS

**Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Société du parc du Futuroscope (SA)	Membre du comité de surveillance	Dexia Crédit Local	Vice-Président du Comité de direction jusqu'au 30/09/2009
		FLORAL	Président-Directeur général jusqu'au 15/10/2009
		DEXIA Sofaxis	Administrateur jusqu'au 04/12/2009
		DEXIA Public Finance Switzerland	Administrateur jusqu'au 28/04/2009
		HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 25 juin 2012

Les sociétés dont Monsieur Valletoux est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de « Dexia Crédit Local ».

**Notice biographique :**

Monsieur Philippe Valletoux a successivement exercé des fonctions de Chargé de mission au Groupe Central des Villes Nouvelles, et au Ministère de l'Intérieur, puis de Directeur des Etudes à la Direction du Développement local de la Caisse des dépôts. De 1995 à 2009, il a été Président de Floral (Emissions obligataires des collectivités locales). En 1987, Philippe Valletoux prend en charge la Direction du Département des Finances locales au Crédit Local de France, et est Conseiller du Président. Puis, il rejoint en 2000 Dexia Crédit Local comme Vice-Président du Comité de Direction jusqu'en 2009.

Il est âgé de 71 ans et est de nationalité française.

### 1.6.6.4 Mme Dominique Cyrot

**Adresse professionnelle :** 8 rue de la pompe – 75116 PARIS

**Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Interparfums (SA)	Administrateur depuis avril 2012	SAFETIC	Administrateur jusqu'en 2012

Les sociétés Interparfums et Safetic sont des sociétés cotées.

**Notice biographique :**

Titulaire d'une maîtrise de gestion à l'Université Paris Dauphine, Dominique Cyrot a exercé au sein des AGF, devenues ALLIANZ, de 1973 à 2011 successivement les fonctions d'analyste financier, responsable du bureau d'études, responsable des valeurs françaises dans les portefeuilles



d'assurance, responsable de l'ensemble des OPCVM actions françaises, obligations convertibles sur les grandes capitalisations pour sur les valeurs moyennes et européennes.

Elle est âgée de 62 ans et est de nationalité française.

#### 1.6.6.5 M. Jean-Pierre Vallée

**Adresse professionnelle :** 3 allée Cassard – 44000 NANTES

**Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours	Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices
	<b>B.C.B. Rennes (35) (filiale du Groupe Lafarge) (SA)</b> Administrateur jusqu'au 29/01/2010
	<b>Simat (12) (filiale du Groupe Saint-Gobain) (SA)</b> Administrateur jusqu'au 31/01/2010
	<b>Letulle Brevets et Modèles (76) (filiale du Groupe Saint-Gobain) (SAS)</b> Administrateur jusqu'au 31/01/2010

Les sociétés dont Monsieur Vallée est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

**Notice biographique :**

Ancien élève de l'ICG, promotion Gustave Eiffel, Jean-Pierre Vallée est également titulaire du certificat de l'Institut Français des Administrateurs (IFA). Il a exercé au sein du groupe Potier et Saint Gobain de 1996 à 2000, dans la branche d'activité -béton prêt à l'emploi et fabrication industrielles - successivement les fonctions de directeur d'agence, directeur régional, directeur national. A partir de 2000 à 2010, il a été en charge, dans ce même groupe du développement externe des activités et de l'exploitation.

Il est âgé de 62 ans et est de nationalité française.

### 1.6.7 Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du Groupe Séché a décidé d'adhérer à l'unanimité aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

#### 1.6.7.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le seul dirigeant mandataire social est monsieur Joël Séché (Président-directeur général). Monsieur Joël Séché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général, par Séché Environnement SA. Il ne perçoit aucune rémunération de la part des filiales du Groupe.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement, en cas de cessation de changement de fonction, d'indemnités ou avantages particuliers. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été accordée aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la sécurité sociale.

#### **Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Joël Séché**

(en euros)	2012	2013	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	425 109	426 062	426 062
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
<b>TOTAL</b>	<b>425 109</b>	<b>426 062</b>	<b>426 062</b>

#### **Tableau récapitulatif des rémunérations de Joël Séché**

(en euros)	2012		2013		2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Avantage en nature (1)	13 109	13 109	14 062	14 062	14 062	14 062
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>425 109</b>	<b>425 109</b>	<b>426 062</b>	<b>426 062</b>	<b>426 062</b>	<b>426 062</b>

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

#### **1.6.7.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants**

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat est constituée de jetons de présence. Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunérations ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

<b>TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE</b>			
(en euros)	2012	2013	2014
Joël Séché	12 000	12 000	12 000
CDC/FSI	12 000	10 500	7 200
Dominique Cyrot	12 000	10 500	12 000
Jean-Pierre Vallée	12 000	12 000	12 000
Philippe Valletoux	12 000	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>57 000</b>	<b>55 200</b>

### 1.6.8 Conflits d'intérêts

A la connaissance de Séché Environnement, aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environnement (découlant de son mandat) et ses intérêts personnels. Par ailleurs, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet, de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité de fondateur ou de directeur général à une liquidation;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

## 1.7 Affectation et répartition du résultat

### 1.7.1 Proposition d'affectation du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2014 et après avoir constaté l'existence d'une perte de 42 616 376,98 euros de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- affectation d'une perte 42 616 376,98 euros au compte report à nouveau ;
- distribution de la somme de 8 203 126,5 euros, prélevée sur le compte « prime d'émission » ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,95 euro par action. En application de l'article 112 - 1° du Code général des impôts, la distribution prélevée sur le compte "Prime d'émission" n'ouvre pas droit à l'abattement de 40%.

### 1.7.2 Dividendes

#### 1.7.2.1 Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

#### 1.7.2.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende</b>	<b>Eligible à la réfaction</b>
2011	1,30 €	40%
2012	0,95 €	40%
2013	0,95 €	/

## 1.8 Données sociales, environnementales et sociétales

### 1.8.1 Note méthodologique<sup>2</sup>

#### 1.8.1.1 Périmètre

##### 1.8.1.1.1 Définition du périmètre

Séché Environnement est coté sur Euronext Paris depuis 1987 et à ce titre publie des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés conformément aux prescriptions de l'article 116 du Code de Commerce depuis 2002, puis des informations sociales, environnementales et sociétales à compter de 2012 de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Les filiales installées sur le territoire national comportent pour leur quasi-totalité des installations classées soumises à autorisation. Du fait de leur consolidation dans le reporting global de Séché Environnement, elles ne font pas l'objet d'informations individualisées.

Trédi SA, seule filiale du Groupe à franchir les seuils des 500 salariés et d'un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€, use de la faculté d'exemption de publication séparée d'informations sociales et environnementales à laquelle elle est soumise pour les exercices ouverts à partir du 31 décembre 2013 (exercice 2014), celles-ci étant publiées de manière individualisée par la société-mère consolidante.

Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2014, et consolidées en méthode globale.

Les implantations à l'international (environ 5 % du chiffre d'affaires 2014 et 5 % des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de la même collecte de données sociales et environnementales du fait de leur faible importance relative et de la difficulté de consolidation dans des contextes réglementaires différents de la France.

##### 1.8.1.1.2 Modifications de périmètre

Les règles d'entrées et de sorties de périmètre se calent sur les définitions de consolidation (référentiel IFRS, normes IFRS10 / IFRS5). La mise à jour du périmètre de reporting s'effectue trimestriellement par analogie avec celui de consolidation régi par le service consolidation du Groupe. La collecte des données environnementales et sociales a une périodicité annuelle (année civile).

Le périmètre de suivi des indicateurs environnementaux – à la différence des sociaux – est défini pour Séché Environnement comme étant l'ensemble des établissements classés pour la protection de l'environnement (ICPE) dont il est l'exploitant, c'est-à-dire ceux dont il est titulaire de l'autorisation préfectorale d'exploiter (directement ou par filiale interposée). Cette règle basée sur la responsabilité vis-à-vis de l'Administration est d'application en 2013.

Dans le cas de délégations de service public (DSP) les données environnementales :

---

<sup>2</sup> Les principes de reporting font l'objet d'une note de procédures spécifique et détaillée communicable sur demande formulée à la Direction Développement Durable de Séché Environnement : [dd@groupe-seche.com](mailto:dd@groupe-seche.com)

- sont reportées avec celles de Séché Environnement lorsque la structure juridique attributaire de la DSP filiale du Groupe est titulaire de l'arrêté préfectoral : cas de Sénerval et d'Alcéa ;
- ne sont pas consolidées lorsque les arrêtés préfectoraux sont au nom des collectivités locales concernées : cas de l'incinérateur d'ordures ménagères d'Oléron et du site de compostage de Scherwiller dont la gestion est assurée par Séché Eco-Industries.

Pour la même raison, les sites d'intervention de Séché Eco-Services chez les industriels ne rentrent pas dans le périmètre du reporting environnemental de Séché Environnement, car ils figurent dans celui des industriels en question qui détiennent l'arrêté préfectoral.

#### Cas particulier de l'exercice 2014 :

Le site de Sénerval ayant connu des difficultés d'exploitation au cours de l'exercice 2014 qui l'ont conduit à être à l'arrêt durant plusieurs mois, ses données environnementales (à la différence des données sociales) ne sont pas pertinentes au niveau annuel, car trop intermittentes.

En conséquence et à titre exceptionnel, les données environnementales 2014 (air, eau, énergie, gaz à effet de serre, déchets ...) ne seront pas consolidées. Pour assurer néanmoins une comparabilité des données, les valeurs 2013 sont retraitées en pro forma hors Sénerval. Les données publiées 2013 sont rappelées en bas de tableaux.

#### **1.8.1.2 Référentiels utilisés**

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement consolidé tel que constitué en 2013 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, tels que prévus à l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et listés dans le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur le plan environnemental, ce texte recense de manière générique 14 rubriques d'informations à renseigner au sein du rapport de gestion, les nouveautés par rapport au décret issu de la loi NRE de 2001 se limitant aux aspects de changement climatique et de protection de la biodiversité. En conséquence, Séché Environnement maintient inchangé son reporting concernant les 12 autres rubriques et s'appuie sur la liste d'indicateurs du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce. Les informations relatives aux rejets sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.

La Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes (GEREP) a été mise en place pour répondre aux recommandations de la Communauté Européenne sur l'enregistrement des données environnementales (Protocole « Pollutant Release & Transfer Register » et Règlement 166/2006). Les déclarations dans cette base de données sont obligatoires pour les ICPE du type de celles exploitées par Séché Environnement (Arrêté du 26/12/12 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets). Les critères renseignés dans cette base peuvent varier d'un site à l'autre en fonction des particularités de leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation, en particulier en rapport avec les risques ou impacts spécifiques aux différents métiers.

Les déclarations des exploitants font l'objet d'une validation par le service d'inspection compétent pour l'établissement concerné (DREAL, DDASS, Préfecture de Police, Police de l'eau, Autorité de

Sûreté Nucléaire). Aussi cette déclaration obligatoire et sous contrôle de l'Administration sert-elle au reporting environnemental du Groupe. Les données sont validées en interne par le Directeur des Laboratoires du Groupe pour intégration au reporting du Groupe, et avant transmission définitive à l'Administration.

Sur le plan social, le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 ajoute de manière explicite les 4 aspects des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui doivent faire l'objet du reporting, à savoir :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- Elimination du travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants.

Exerçant son activité quasi exclusivement en France, et respectueux des lois, l'application de ces principes est un fait acquis depuis toujours pour Séché Environnement. Les autres novations introduites par le décret de 2012 sont minimales et concernent les ventilations des effectifs selon des critères d'âge, de sexe ou de zone géographique, ventilations déjà faites dans les reportings antérieurs du Groupe, construits en cohérence avec les articles L2323-70 et R2323-17 du Code du travail relatifs au contenu du bilan social.

En matière de référentiels, Séché Environnement s'appuie sur des textes ou normes nationaux et/ou internationaux :

- Pour les engagements et le management :
  - Principes directeurs de l'OCDE
  - Conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
  - Principes du Pacte Mondial des Nations Unies
  - Norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale des Organisations
- Pour le management :
  - Norme ISO 9001 pour la certification de la qualité
  - Norme ISO 14001 pour la gestion environnementale
  - Référentiel OHSAS 18001 pour la sécurité et la santé au travail
  - Certification MASE pour le système de management intégré en milieu chimique
- Pour le reporting :
  - Grille du GRI3 (Global Reporting Initiative)
  - Bilan social selon le Code du Travail
- Grille d'indicateurs environnementaux du GEREP
- Méthodologie BEGES telle que définie par l'Article 75 de la loi n° 2010-788 et appuyée sur un outil de calcul spécifique développé pour le Groupe par 3<sup>E</sup> – Performance et ECO<sub>2</sub> Initiative en cohérence avec :
  - la méthodologie du Bilan Carbone® initiée par l'ADEME (portée par l'Association Bilan Carbone)
  - le Protocole de quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de gestion des déchets, initié en 2006 par des professionnels français du secteur et l'association Entreprise pour l'Environnement (EpE). Ce Protocole permet d'harmoniser les pratiques en matière de quantification, reporting et vérification des

émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités de gestion des déchets. Depuis sa création, il a fait l'objet de plusieurs mises à jour. La dernière revue critique en date est celle du World Resource Institute (WRI) qui, avec le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), est à l'origine du GHG Protocol, la méthode la plus reconnue internationalement pour la comptabilité carbone. Labellisé en 2013 par le WRI, ce Protocole est reconnu comme référentiel volontaire international pour la réalisation de reporting GES dans le secteur des déchets.

La table de correspondance entre ces référentiels a fait l'objet d'une publication de Guide par le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) avec l'expertise de Deloitte® en mai 2012 : « Reporting RSE – Les nouvelles dispositions légales et réglementaires ».

### **1.8.1.3 Principes**

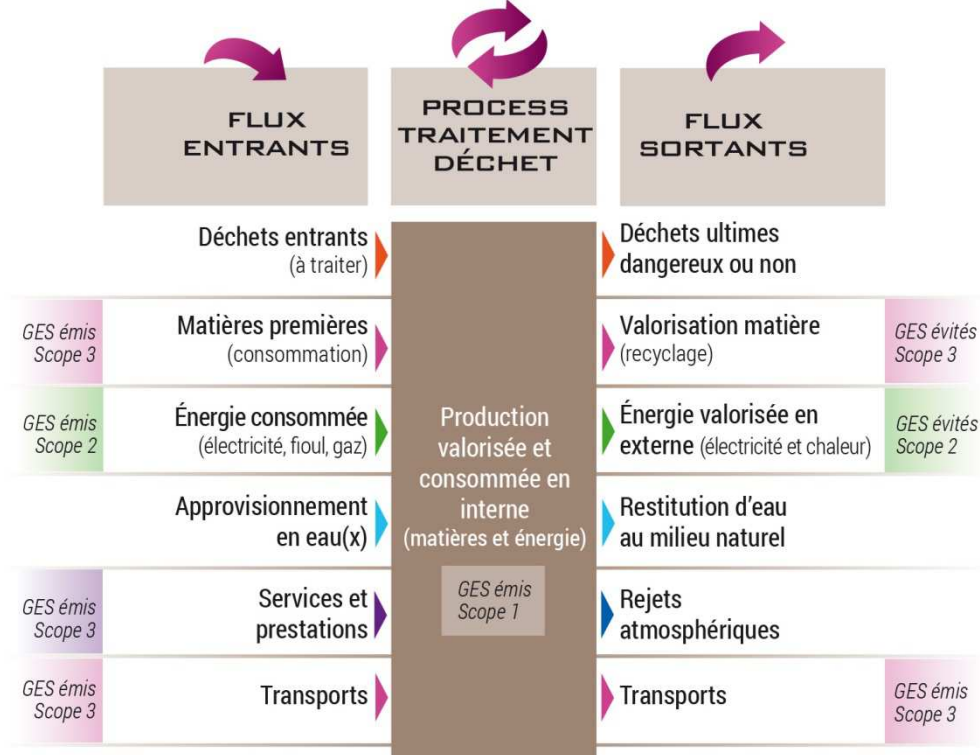
#### **1.8.1.3.1 Mesure**

##### *1.8.1.3.1.1 Typologie d'indicateurs*

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de trois niveaux :

- Données « structurelles ou de stock » : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés)
- Indicateurs « opérationnels simples » qui relèvent de mesures directes, se répartissant en deux sous-catégories :
  - Flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants)
  - De définition propre au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité ...
- Indicateurs « complexes » : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion, de protocoles de consolidation ... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone, à titre d'exemples.





Cartographie des indicateurs relatifs à un site de traitement de déchets

#### 1.8.1.3.1.2 Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des Ressources Humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations (dont celle du GEREP) faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés.

Les données économiques sont d'origine comptable établies selon les normes en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

#### 1.8.1.3.1.3 Comparabilité

Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années dans un logiciel de reporting environnemental, et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national. Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période, à l'exception du calcul des émissions de gaz à effet de serre qui a évolué en 2011 pour adopter celle du Bilan Carbone®.

#### 1.8.1.3.1.4 Matérialité

Les indicateurs environnementaux jugés pertinents au regard de l'activité exercée sont ceux retenus dans les prescriptions fixées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter.

Certaines imprécisions ou erreurs de reporting sur les exercices précédents (en particulier en matière d'indicateurs environnementaux) peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue. Au-delà de ce seuil, la correction donne lieu à commentaire.

Dans le cas particulier du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), s'agissant d'un indicateur complexe issu de calculs, un calcul d'incertitude est réalisé en fonction des sources de données élémentaires :

- 1% Données relevées par mesures légales (contrôle de métrologie)
- 10% Données sur factures
- 30% Données obtenues par calcul / extrapolation
- 80% Données estimées car non disponibles.

Pour les indicateurs relatifs à la biodiversité, au-delà du statut de protection particulière qui est accordé à certains territoires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ...), le Groupe déploie depuis plusieurs années des programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques sur ses sites, en particulier l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement. Une base de données centralisée des indicateurs de biodiversité sera mise en place au courant de l'année 2014, en application des engagements pris par le Groupe dans son plan d'action Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), reconnu par le MEDDE en janvier 2014.

#### 1.8.1.3.2 Transparence - Audit des données

Les données environnementales ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Véritas Consulting des exercices 2002 à 2012.

En application de l'arrêté précisant les modalités de l'audit prévu par la loi n° 2010-788, Ségolène Royal a confié à KPMG la mission de vérification de l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le présent chapitre à compter de 2013. A partir de 2014, KPMG a vérifié une sélection d'indicateurs indiqués par le symbole  à un niveau d'assurance raisonnable.

## 1.8.2 Informations sociales

### 1.8.2.1 Emploi

#### 1.8.2.1.1 Effectifs mondiaux

Au 31 décembre	2012	2013	2014
Séché Environnement (maison mère)	27	28	27
Filiales françaises en intégration globale	1 605	1 633	1 663
Sous total périmètre Article 225	1 632	1 661	1 690
France Intégration proportionnelle <sup>3</sup>	5		
Filiales étrangères Europe <sup>4</sup>	64	63	63
Filiales étrangères Amériques <sup>5</sup>	27	28	27
Total	1 728	1 752	1 780

#### 1.8.2.1.2 Effectifs en France

##### 1.8.2.1.2.1 Effectifs à date (au 31 décembre)

###### 1.8.2.1.2.1.1 Par statut et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	226	85	311	236	92	328	253	91	344
Agents de maîtrise	341	105	446	330	101	431	328	105	433
Employés	122	144	266	115	152	267	127	144	271
Ouvriers	572	37	609	595	40	635	604	38	642
Total en unités	1 261	371	1 632	1 276	385	1 661	1 312	378	1 690
% hommes/femmes	77,3	22,7		76,8	23,2		<b>77,6</b>	<b>22,4</b>	

H (hommes) F (femmes) T (total)

###### 1.8.2.1.2.1.2 Par nature de contrats et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	1 220	354	1 574	1 243	349	1 592	1 271	364	1 635
CDD (durée déterminée)	41	17	58	33	36	69	41	14	55
Total en unités	1 261	371	1 632	1 276	385	1 661	1 312	378	1 690
% CDD / effectif total	3,3	4,6	3,6	2,6	9,4	4,2	<b>3,1</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>

H (hommes) F (femmes) T (total)

<sup>3</sup> Société détenue à 50%, mais sans contrôle opérationnel

<sup>4</sup> Espagne (régénération de solvants), Allemagne (traitement de gaz), et Hongrie (Installation de stockage) déconsolidée en 2013 avec effet 2012

<sup>5</sup> Mexique et Argentine (décontamination de transformateurs)

### 1.8.2.1.2.1.3 Pyramide des âges<sup>6</sup>

Au 31 décembre 2014	Hommes	Femmes	Total
< 26 ans	64	25	89
de 26 à 29 ans	90	34	124
de 30 à 34 ans	159	66	225
de 35 à 39 ans	200	49	249
de 40 à 44 ans	241	83	324
de 45 à 49 ans	203	59	262
de 50 à 54 ans	191	38	229
de 55 à 56 ans	66	11	77
de 57 à 62 ans	94	11	105
63 et > 63 ans	4	2	6
<b>Proportion de séniors (&gt; 45 ans)</b>	<b>42,5%</b>	<b>32,0%</b>	<b>40,2%</b>
<b>Age moyen</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>41,7</b>

### 1.8.2.2 Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
En unités d'effectif									
Equivalent temps plein	1 258	360	1 618	1 273	371	1 644	1 310	368	1 677
Mensuel moyen	1 211	364	1 575	1 264	368	1 632	1 301	381	1 681

H (hommes) F (femmes) T (total)

#### 1.8.2.2.1 Mouvements de personnel

##### 1.8.2.2.1.1 Embauches par nature de contrats et par sexe

En unités d'effectif	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	135	39	174	102	19	121	116	34	150
CDD (durée déterminée)	36	15	51	48	39	87	64	15	79
<i>Dont surcroît de travail</i>	34	7		44	30		57	7	64
<i>Dont remplacements</i>	2	8		4	9		7	8	15
Total en unités	171	54	225	150	58	208	180	49	229
% hommes/femmes	84,0	16,0		72,1	27,9		78,6	21,4	

H (hommes) F (femmes) T (total)

<sup>6</sup> Les bornes des classes d'âge ont été modifiées par rapport aux publications des années précédentes de manière à les faire coïncider avec celles réglementaires des textes régissant entre autres les « contrats de génération ».

### 1.8.2.2.1.2 Départs par motifs et par sexe

En unités d'effectif	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	10	7	17	11	5	16	13	4	17
Licenciements individuels	22	5	32	13	4	17	9	2	11
En cours période d'essai	4	1	5	3	0	3	2	2	4
Ruptures conventionnelles	15	5	20	6	4	10	12	8	20
Licenciements économiques	2	5	7	0	1	1	1	0	1
Transferts sociétés Groupe	10	3	13	13	4	17	7	0	7
Retraites & préretraites	6	0	6	10	1	11	9	2	11
Décès	0	0	0	3	0	3	0	0	0
Fins de CDD	51	23	74	31	16	47	36	22	58
Autres	0	0	0	7	0	7	3	0	3
Total en unités	120	49	169	97	35	132	92	40	132
% hommes/femmes	71	29		73	27		70	30	

H (hommes)    F (femmes)    T (total)

### 1.8.2.2.1.3 Pyramide de l'ancienneté

Au 31 décembre 2014	Hommes	Femmes	Total
< 1 an	105	31	136
de 1 à 5 ans	252	72	324
de 6 à 10 ans	249	83	332
de 11 à 15 ans	248	83	331
de 16 à 20 ans	214	48	262
de 21 à 25 ans	109	35	144
de 26 à 30 ans	90	17	107
> 30 ans	45	9	54
Ancienneté moyenne	<b>11,0</b>	<b>10,0</b>	<b>11,0</b>

### 1.8.2.2.2 Rémunérations

#### 1.8.2.2.2.1 Masse salariale globale

En k€	2012	2013	2014
Masse salariale brute	60 133	63 939	66 431
Charges sociales patronales	29 633	31 685	33 107
Coût salarial global	89 766	95 624	<b>99 538</b>

#### 1.8.2.2.2.2 Participation et intéressement

En k€ ou unités d'effectif	2012	2013	2014
Total de la réserve de participation	2 168	1 546	1 577
Nombre de bénéficiaires	1 525	687	849
Montant global de l'intéressement	435	0	0
Nombre de bénéficiaires	905	0	0

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options.

### 1.8.2.2.3 Pyramide des salaires des permanents (12 mois) par sexe

Année 2012	Hommes		Femmes		Total	
En k€ ou unités d'effectif	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 29 098 €)	4 308	214	1 394	74	5 701	288
> 0,8 x Plafond S.S. (> 29 098 €)	4 380	186	878	56	5 257	242
> 1,0 x Plafond S.S. (> 36 372 €)	3 238	142	820	31	4 058	173
> 1,2 x Plafond S.S. (> 43 646 €)	3 727	111	812	21	4 540	132
> 1,5 x Plafond S.S. (> 54 558 €)	1 285	34	476	6	1 761	40
> 1,8 x Plafond S.S. (> 65 470 €)	1 222	13	269	4	1 491	17
> 2,0 x Plafond S.S. (> 72 744 €)	7 324	67	966	8	8 290	75
<b>Total</b>	<b>25 484</b>	<b>767</b>	<b>5 614</b>	<b>200</b>	<b>31 098</b>	<b>967</b>

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 36 372 €

Année 2013	Hommes		Femmes		Total	
En k€ ou unités d'effectif	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 29 625 €)	8 335	313	2 968	117	11 303	430
> 0,8 x Plafond S.S. (> 29 625 €)	10 331	312	2 420	73	12 751	385
> 1,0 x Plafond S.S. (> 37 032 €)	7 360	182	1 785	45	9 145	227
> 1,2 x Plafond S.S. (> 44 438 €)	7 491	153	1 394	28	8 885	181
> 1,5 x Plafond S.S. (> 55 548 €)	3 724	58	1 098	18	4 822	76
> 2 x Plafond S.S. (> 74 064 €)	8 580	77	1 139	11	9 719	88
<b>Total</b>	<b>45 821</b>	<b>1 095</b>	<b>10 804</b>	<b>292</b>	<b>56 625</b>	<b>1 387</b>

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 37 032 €

Année 2014	Hommes		Femmes		Total	
En k€ ou unités d'effectif	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 30 038 €)	8 715	380	2 918	127	11 633	507
> 0,8 x Plafond S.S. (> 30 038 €)	10 466	311	2 296	68	12 762	379
> 1 x Plafond S.S. (> 37 548 €)	7 709	188	1 702	42	9 411	230
> 1,2 x Plafond S.S. (> 45 058 €)	7 266	148	1 216	24	8 482	172
> 1,5 x Plafond S.S. (> 56 322 €)	3 949	61	1 051	17	5 000	78
> 2 x Plafond S.S. (> 75 096 €)	8 857	78	1 305	12	10 162	90
<b>Total</b>	<b>46 963</b>	<b>1 166</b>	<b>10 487</b>	<b>290</b>	<b>57 450</b>	<b>1 456</b>

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 37 548 €

### 1.8.2.3 Organisation du travail

#### 1.8.2.3.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires.

##### 1.8.2.3.1.1 Temps partiel

Nombre de contrats	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Au 31 décembre									
A la demande du salarié	6	49	55	6	55	61	2	52	54
Imposé par l'entreprise	0	1	1	0	0	0	4		4

H (hommes) F (femmes) T (total)

### 1.8.2.3.1.2 Travail posté

<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>2012</b>		<b>2013</b>		<b>2014</b>				
<i>travaillant en équipes</i>	F	A	F	A	F	A	F	A	T
2 équipes	67	118	185	97	172	269	97	118	215
3 équipes	5	122	127	7	23	30		34	34
> 3 équipes	0	212	212	0	277	277		276	276
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>452</b>	<b>524</b>	<b>104</b>	<b>472</b>	<b>576</b>	<b>97</b>	<b>428</b>	<b>525</b>
<b>% effectif postés/total</b>			<b>32,1</b>			<b>34,7</b>			<b>31,1</b>

F (fixe)      A (alterné)      T (total)

### 1.8.2.3.1.3 Heures supplémentaires

<b>Nombre d'heures supplémentaires</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
HS effectuées et payées	36 438	36 667	47 437
<b>% HS/heures totales théoriques</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>

### 1.8.2.3.1.4 Intérim par motifs

<b>Effectif moyen ETP</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Remplacement de salariés absents	122	63	81
Surcroit de travail	57	104	106
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>168</b>	<b>187</b>

### 1.8.2.3.2 Absentéisme

#### 1.8.2.3.2.1 Nombre de jours d'absence

<b>Nombre de jours</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Total sur l'ensemble du Groupe	25 227	22 939	34 708
<b>Moyen par salarié</b>	<b>16,0</b>	<b>13,7</b>	<b>20,5</b>

#### 1.8.2.3.2.2 Taux d'absentéisme par motifs

<b>% du nbre théorique de jours travaillés</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Maladie	4,91	4,11	5,33
Maternité	0,48	0,47	0,63
Accidents du travail	0,34	0,36	0,95
Evènements familiaux+ autres	1,29	1,23	2,15
<b>Total</b>	<b>7,02</b>	<b>6,16</b>	<b>9,06</b>

## 1.8.2.4 Relations sociales

### 1.8.2.4.1 Conventions collectives

<b>% de l'effectif</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Union des Industries Chimiques (UIC)	41	38	37
Activités du déchet	44	46	47
FG3E	7	8	8
Transports routiers	4	4	4
Travaux publics	3	4	4
<b>Total de l'effectif France</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

#### 1.8.2.4.2 Organisation du dialogue social

L'organisation du dialogue social relève de la stricte application de la réglementation en vigueur et des procédures particulières conventionnelles (voir conventions collectives applicables en § 3.2.3.1)

Nombre de membres de	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Comité d'entreprise	17	4	21	14	7	21	19	10	29
Comité central d'entreprise	5	2	7	7	3	10	7	3	10
Délégations uniques	24	3	27	20	5	25	23	2	25
CHSCT (pour sites > 50)				28		28			36

H (hommes) F (femmes) T (total)

Nombre de réunions de	2012	2013	2014
Comité d'entreprise	72 <sup>7</sup>	57	74
Comité central d'entreprise	7	12	10
Délégations uniques du personnel	84	67	70
Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail	9	50	62

#### 1.8.2.5 Bilan des accords collectifs

Les sujets abordés sont fonction de l'évolution de la réglementation et des secteurs de conventions collectives concernées. A fin 2014, le bilan du Groupe est le suivant :

- GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) repris dans les Accords sur le travail des seniors (100% du personnel couvert)
- Accords sur la pénibilité (en marge y sont abordés aussi les risques psychosociaux)
  - 59% du personnel n'est pas concerné, 37% dispose d'un accord et de plans d'action, et 5% est encore en phase d'analyse.
- Accord sur l'égalité professionnelle (89% du personnel couvert)
  - (les 10% restants pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50)
- Gestion du handicap (100% du personnel couvert par un accord Groupe)
- Plans de formation (100% du personnel couvert)
- Accords d'entreprise et/ou salariaux ... selon contextes locaux

#### 1.8.2.6 Santé et sécurité

##### 1.8.2.6.1 Conditions de santé et sécurité au travail

###### 1.8.2.6.1.1 Maladies professionnelles

Le Groupe a 4 cas de maladies professionnelles déclarés, dont 3 reconnus au titre des TMS reconnus.

###### 1.8.2.6.1.2 Bien-être au travail

Une première étude (Trédi) sur les risques psycho -sociaux a concerné environ 30% des salariés du Groupe.

<sup>7</sup> Données corrigée par rapport à la publication 2012



#### 1.8.2.6.1.3 Organisation

Tous les sites ont un responsable QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement) qui décline la politique à l'échelon élémentaire. Les sites sont également pourvus conformément à la loi de Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

En application des textes (art L 4644-1 du Code du Travail) modifiant l'organisation de la surveillance et de la prévention de la santé au travail, le Groupe nomme pour chacune de ses entreprises constitutives un « salarié aux risques professionnels » qui agit en liaison avec le médecin du travail.

#### 1.8.2.6.1.4 Formation à la sécurité

Des formations spécifiques sont dispensées : Management et Optimisation des Comportements Sécurité avec pour objectif de réduire les comportements à risques pouvant donner lieu à des accidents de travail. L'encadrement s'adresse aux opérateurs au cours d'interventions régulières de terrain et souligne avec chaque correspondant en situation réelle, l'adéquation ou l'inadéquation des dispositions de sécurité mises en œuvre. L'objectif est de mettre en place des mesures correctrices éventuelles et d'effectuer un transfert d'expérience.

#### 1.8.2.6.1.5 Certifications OHSAS 18001

Les activités du Groupe sont pour une large part certifiées OHSAS 18001. Un raisonnement par rapport aux tonnages traités (donnée la plus pertinente) dans les sites concernés (fonction des métiers exercés) conduit aux taux de couverture suivants :

Stockage	Incinération	Physico-chimique	Régénération	Total tonnage
96 %	90 %	37%	Néant	91%

#### 1.8.2.6.1.6 Dépenses engagées pour la sécurité

En k€	2012	2013	2014
Dépenses pour la fourniture de vêtements de travail et EPI <sup>8</sup>	1 719	2 113	2 206
Investissements d'amélioration des conditions d'exécution du travail	611	929	1 022

#### 1.8.2.6.2 Accidents du travail

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2012	2013	2014
TF1 – Personnel salarié	18,5	16,4	21,3
TF1 – Salariés + intérimaires	20,7	18,9	24,2

Taux de gravité	2012	2013	2014
TG – Personnel salarié	0,8	0,8	1,2
TG – Salariés + intérimaires	0,7	0,8	1,1

<sup>8</sup> EPI (équipements de protection individuelle) – nouvelle méthodologie de consolidation en 2013 englobant tous les équipements de protection, données 2012 recalculées sur les base de 2013

## 1.8.2.7 Formation

### 1.8.2.7.1 Politiques de formation

#### 1.8.2.7.1.1 Budget alloué

	2012	2013	2014
En k€ (valeur HT)	1 187	1 640	1 701
En % de la masse salariale	2,0	2,6	2,6

Les entités constitutives du groupe définissent les plans de formation au niveau des structures élémentaires, en application de la loi avec concertation des comités d'entreprise. Il n'y a pas de document unique pour le Groupe, pour tenir compte des spécificités des métiers.

#### 1.8.2.7.1.2 Thématiques des formations

% des budgets dépensés	2012	2013	2014
Environnement qualité sécurité	56	50	4
Sécurité <sup>9</sup>			44
Métiers	26	26	24
Management communication	9	7	8
Gestion administration, RH	2	8	8
Autres	7	9	12

Le Groupe forme son personnel dans des organismes de formation agréés et développe parallèlement des modules de formation en interne, animés par du personnel formé à cet effet.

L'approche « intégrée » des enseignements dispensés dans le cadre de cette démarche constitue son originalité. Par exemple, les formations réglementaires obligatoires (conducteurs d'engins, élingueurs,...) qui, de par leur caractère répétitif et « déconnecté » des réalités du terrain induisent généralement un manque de motivation du personnel, sont autant que possible intégrées à une formation métier plus large. A titre d'illustration, au salarié formé à la conduite d'un engin de manutention sera conjointement dispensé un enseignement relatif à l'étiquetage et au rangement des déchets conditionnés.

### 1.8.2.7.2 Formations dispensées

#### 1.8.2.7.2.1 Total

Effectif ou heures	2012	2013	2014
Nombre de stages dispensés	2 579	3 540	3 629
Nombre de salariés formés		1 280	1 354
Nombre d'heures de formation	24 328	30 196	29 955

<sup>9</sup> Les dépenses de Santé étaient incorporées à la rubrique « Environnement, qualité, sécurité » les années précédentes

### 1.8.2.7.2 Ventilation des stages dispensés

Nombre	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	267	123	390	449	196	645	506	175	681
Agents de maîtrise	910	179	1 089	1 177	183	1 360	1 036	177	1 213
Employés	272	98	370	339	171	510	348	185	533
Ouvriers	722	8	730	1 015	10	1 025	1 143	59	1 202
Total	2 171	408	2 579	2 980	560	3 540	3 033	596	3 629
% hommes/femmes	84,2	15,8		84,2	15,8		83,6	16,4	

H (hommes) F (femmes) T (total)

### 1.8.2.7.3 Ventilation du nombre de stagiaires<sup>10</sup>

Nombre	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres				174	70	244	178	66	244
Agents de maîtrise				303	88	391	304	68	372
Employés				112	101	213	118	100	218
Ouvriers				424	8	432	497	23	520
Total				1 013	267	1 280	1 097	257	1 354
% hommes/femmes				79,1	20,9		81,0	19,0	

H (hommes) F (femmes) T (total)

#### 1.8.2.7.3.1 Ventilation des heures de formation

Heures	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	3 054	1 287	4 341	3 872	1 697	5 569	4 599	1 534	6 132
Agents de maîtrise	7 459	1 533	8 992	8 315	1 175	9 490	7 683	1 205	8 888
Employés	2 492	605	3 097	3 070	1 301	4 371	2 647	1 242	3 889
Ouvriers	7 792	106	7 898	10 704	64	10 768	10 759	288	11 047
Total	20 797	3 531	24 328	25 961	4 237	30 198	25 687	4 268	29 955
% hommes/femmes	85,5	14,5		86,0	14,0		85,8	14,2	

H (hommes) F (femmes) T (total)

#### 1.8.2.7.3.2 Droit individuel à la formation (DIF)

Droits au 31/12 de l'année précédente (en heures)	2012	2013	2014
cumulés non utilisés	154 531	153 507	160 408
ayant donné lieu à accord pour une formation ultérieure	704	428	130

## 1.8.2.8 Egalité de traitement

### 1.8.2.8.1 Egalité Hommes / Femmes

Voir chapitre relatif à la « Promotion et respect des conventions de l'OIT ».

### 1.8.2.8.2 Personnes handicapées

100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap. Le Groupe a signé un conventionnement avec l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en

<sup>10</sup> Nouvel indicateur à partir de 2013

œuvre un certain nombre d'actions sur tous les sites du Groupe en vue de recruter à terme des travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.

<i>Nombre de bénéficiaires<sup>11</sup></i>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Dans l'entreprise	44	53	58
Sous-traitance en secteur protégé	6	6	8
Total	50	59	66

### **1.8.2.9 Promotion et respect des conventions de l'OIT**

#### **1.8.2.9.1 Liberté d'association et négociation collective**

##### **1.8.2.9.1.1 Politique générale**

Dans ses Codes de Comportements et d'actions mis à jour en 2013 (point n°4) le Groupe précise sa position :

*« Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique :*

- *Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques ;*
- *Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;*
- *Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe. »*

##### **1.8.2.9.1.2 Organisation et déroulement du dialogue social**

Les négociations sont tenues en application des textes réglementaires et conventionnels, en particulier ceux des différentes conventions collectives applicables dans le Groupe.

Ainsi 27 accords ont été signés en 2014 :

- Egalité professionnelle : 6
- Négociations annuelles obligatoires : 8
- Accords d'intéressement : 2
- Accords de participation : 7
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : 1
- Aménagement du temps de travail : 1
- Fin de conflit : 2

---

<sup>11</sup> Valeurs arrêtées en février de l'année concernée, à la date des déclarations réglementaires

### 1.8.2.9.1.3 Délégations syndicales

Nombre de délégués syndicaux	2012	2013	2014
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>18</b>

### 1.8.2.9.1.4 Délégations du personnel

Délégués du personnel	2012	2012	2013
<b>Nombre</b>	27	28	31
<b>Nombre de réunions</b>	<b>51</b>	<b>31</b>	<b>80</b>

### 1.8.2.9.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits de l'Homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé, obligatoire et/ou des enfants, respect des populations autochtones). Toutefois il estime être très peu exposé à ce risque, l'activité du Groupe se déroulant quasi exclusivement en France où l'ensemble des salariés sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.

Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.

Le Groupe procède généralement à des recrutements locaux et est très faiblement confronté à cette problématique. Il s'attachera davantage à conserver de grands équilibres :

- De genre : avec un effectif qui ne peut être à parité (pénibilité de certains postes) mais avec une égalité des chances (par exemple taux de cadres femmes 24,1% pour une féminisation moyenne à 22,4%)
- De génération : équilibre de la pyramide des âges (âge moyen 41,7 ans et effectif séniors de plus de 45 ans à 40,2% du total des salariés)
- D'expérience : avec une pyramide d'ancienneté bien équilibrée autour d'une moyenne de 10 ans.
- 90% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 10% restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50).

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée, et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses salariés, ni d'aucun tiers.

### 1.8.2.9.3 Abolition du travail des enfants<sup>12</sup> et élimination du travail forcé ou obligatoire<sup>13</sup>

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique. Du fait des zones géographiques où le Groupe est présent, ce dernier est peu exposé à ces risques.

<sup>12</sup> HR6

<sup>13</sup> HR6 & HR7

## 1.8.3 Informations environnementales

### 1.8.3.1 Politique générale en matière environnementale

#### 1.8.3.1.1 Organisation pour prise en compte des aspects environnementaux

##### 1.8.3.1.1.1 Politique générale

Le métier de Séché Environnement est la valorisation et le traitement de tous les déchets (hors radioactifs) pour tous types de clients (industriels ou collectivités territoriales).

Tous les sites de traitement de Séché Environnement sont des Installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE) et respectent leur arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe nature et volume des déchets à l'entrée, mais également donne les normes de rejets aqueux et atmosphériques. La traçabilité du déchet est sur toute la chaîne de valorisation/traitement des déchets, et le respect des normes environnementales est contrôlé par l'administration.

Il est donc de l'essence même de Séché Environnement d'adapter son outil industriel pour diminuer son impact environnemental dès promulgation réglementaire de nouvelles valeurs limites. Les mesures en sont faites sous contrôle de l'administration (DREAL) avec un large panel de techniques de mesure, physico-chimiques ou biologiques (mesures de la biodiversité et de la qualité de l'air par les lichens). L'objectif du Groupe est de traiter le déchet au bénéfice de la planète, dans le respect des normes réglementaires.

Séché Environnement ne peut toutefois se fixer d'objectifs environnementaux chiffrés absolus car le Groupe est tributaire de la qualité et du mix des déchets qu'il traite pour ses clients (industriels en particulier où l'hétérogénéité est la plus importante).

##### Nota :

*Ainsi le Groupe ne peut s'engager sur un objectif de performance en valeur absolue de rejet atmosphérique en soufre par exemple car celui-ci sera fonction du volume et de la teneur en soufre du déchet que ses clients lui auront confié pour traitement. Un autre exemple illustre la totale dépendance du Groupe à la nature des déchets qui lui sont remis par ses clients pour traitement : la limitation à pouvoir restreindre par une politique volontariste ses déchets. Ils sont quasi inexistantes lors de l'incinération d'un déchet liquide, ou à l'autre extrême, il restera le même tonnage sortant pour le traitement d'une terre polluée. En moyenne la masse des mâchefers représente 20 à 30% de celle des déchets entrants.*

##### 1.8.3.1.1.2 Démarches de certification ISO 14001 & MASE, ISO 50001

Les activités industrielles du Groupe sont intégralement certifiées ISO 14001. Seul le transport ne l'est pas, le référentiel ISO 14001 ne convenant pas à cette activité qui adhère à d'autres référentiels comme la « Charte CO<sub>2</sub> des transporteurs » pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Deux sites d'incinération sont certifiés ISO 50001 pour leur gestion énergétique : Béarn Environnement et Alcéa.

### 1.8.3.1.2 Organisation et information

#### 1.8.3.1.2.1 Organisation interne

L'exercice de cette politique est du ressort du directeur des opérations industrielles, membre de la direction générale.

Un poste spécifique de directeur de l'éco-responsabilité santé/sécurité lui est adjoint. Celui-ci a en charge le suivi et la coordination au quotidien des actions des différents sites. Ses relais de terrain sont au niveau de chaque site élémentaire : le responsable Qualité Sécurité Santé Environnement.

#### 1.8.3.1.2.2 Politique d'information

##### 1.8.3.1.2.2.1 Niveau réglementaire

Le suivi et la discussion des politiques environnementales sont effectués au sein des CLIS<sup>14</sup> où siègent à côté de l'industriel les administrations, les élus, des associations, des riverains. Les bilans environnementaux y sont présentés annuellement (en sus des déclarations aux autorités DREAL<sup>15</sup>).

##### 1.8.3.1.2.2.2 Politique d'ouverture et de visites de sites

Accueillir des visiteurs sur les sites n'est pas qu'une démarche de connaissance mutuelle, c'est exprimer la volonté de transparence qui anime la culture de Séché Environnement. C'est également un premier geste d'information et de formation fort. Montrer la fierté des salariés à leur poste de travail et le devenir du déchet, les ressources qu'il recèle encore à condition d'avoir été trié convenablement en amont, sont des éléments de la pédagogie mise en œuvre.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

En 2014, ce sont plus de 6 000 visiteurs qui ont été accueillis lors de près de 400 visites. Les journées portes ouvertes viennent s'ajouter à ces valeurs.

##### 1.8.3.1.2.2.3 Nouvelles technologies de communication

Séché Environnement a mis en place dès 2011 de nouveaux outils de communication de manière à disposer d'une large palette d'outils à destination de ses parties prenantes (personnel, associations, institutions ...) en utilisant les facilités offertes par internet : site corporate, blog et Facebook.

### 1.8.3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques et des pollutions

#### 1.8.3.1.3.1 Organisation

Etablissements classés pour la protection de l'environnement, tous les sites du Groupe disposent de Plans d'opérations internes (POI), de Plans de prévention et d'intervention (PPI) en lien avec leur zone d'implantation...

Des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance en particulier, les contrôles des autorités (DREAL), et des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, SDIS<sup>16</sup> ...) en vue d'une formation mutuelle.

<sup>14</sup> CLIS : comités locaux d'information et de surveillance

<sup>15</sup> DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement

Le Groupe s'est doté au niveau direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens. Elle assure la gestion de la communication en toute transparence.

#### 1.8.3.1.3.2 Illustrations

Quelques exemples de mesures prises en sus des équipements techniques :

- Bruit : gestion de la circulation des camions et des engins (circuits et horaires) et capotage de certaines installations techniques (moteurs)
- Poussières : lors des chantiers arrosages et plantations de végétaux ; pour les émissions de l'incinération des électrofiltres et lavages de gaz
- Odeurs : travail dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le week-end, et masquant d'odeurs pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

#### 1.8.3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

##### 1.8.3.1.4.1 Activité courante

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

##### 1.8.3.1.4.2 Dépenses supplémentaires<sup>17</sup>

Les dépenses environnementales sont définies comme étant des dépenses supplémentaires effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement. Sont retenues à ce titre les provisions suivi trentenaire et celles pour réhabilitation de site. Ces coûts sont liés,

- à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité ;
- à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- à la préservation de la qualité de l'air et du climat ;
- à la réduction des émissions sonores, et
- à la protection de la biodiversité et du paysage.

*Seules les dépenses supplémentaires identifiables sont prises en compte. Par exemple, la construction d'une station d'épuration des eaux usées constitue une dépense environnementale, mais les dépenses d'entretien supportées au cours des exercices suivants perdent leur caractère environnemental ; en revanche, les dépenses supplémentaires qui augmenteraient les capacités de traitement des eaux usées par rapport aux performances initiales, correspondent à des dépenses environnementales.*

*Sont exclues du champ :*

- *les amendes et pénalités*
- *les dépenses dont ce n'est pas l'objet principal que de veiller à la protection de l'environnement*

---

<sup>16</sup> SDIS : service départemental d'incendie et de secours

<sup>17</sup> Au sens de la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité



- les dépenses pouvant influencer favorablement sur l'environnement, mais qui ont avant tout pour objet de satisfaire d'autres besoins comme améliorer la rentabilité, l'hygiène ou la sécurité sur les lieux de travail (par exemple les nouveaux centres de tri).

Les éco-investissements correspondent aux dépenses en capital afférentes à des activités de protection de l'environnement (y compris les méthodes, techniques, processus, équipements ou des parties de ceux-ci) dont l'objectif principal est la collecte, le traitement, le suivi et le contrôle, la réduction, la prévention ou l'élimination des polluants et de la pollution ou de toute autre dégradation de l'environnement résultant de l'activité courante de l'entreprise.

En milliers d'euros (classification Eurostat)	VARIATION DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX						DEPENSES D'EXPLOIT.	INVESTISSEMENTS	TOTAL DEPENSES
	01/01/14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/14	Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées	31/12/14

#### 1.8.3.1.4.2.1 Par domaines

Protection de l'air ambiant et du climat									71
Gestion des eaux usées								3	143
Gestion des déchets									152
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface								21	132
Lutte contre le bruit et les vibrations								172	
Protection de la biodiversité et du paysage								10	
Protection contre les rayonnements									
Recherche et développement									
Autres activités de protection contre l'environnement	16 248	16 248	1 882	659	457		17 014		1 588
<b>Totaux</b>	<b>16 248</b>	<b>16 248</b>	<b>1 882</b>	<b>659</b>	<b>457</b>		<b>17 014</b>	<b>205</b>	<b>2 086</b>

#### 1.8.3.1.4.2.2 Par type d'actions

Pré-traitement, traitement et élimination									1 550
Mesure et contrôle								205	261
Recyclage, valorisation									
Prévention des pollutions	16 248	16 248	1 882	659	457		17 014		275
<b>Totaux</b>	<b>16 248</b>	<b>16 248</b>	<b>1 882</b>	<b>659</b>	<b>457</b>		<b>17 014</b>	<b>205</b>	<b>2 086</b>

### 1.8.3.2 Impacts de l'activité de gestion des déchets

#### 1.8.3.2.1 Eau : approvisionnement, consommation & rejets

##### 1.8.3.2.1.1 Politique eau

Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process), les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site. Une large part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process (stabilisation), pour du lavage de camion, le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts. Hormis les eaux sanitaires certains sites sont autonomes (Changé) voire restituent plus d'eau au milieu naturel qu'ils n'en consomment (Hombourg –physico chimique).

##### 1.8.3.2.1.2 Consommation d'eau

Consommation en milliers de m <sup>3</sup>	2012	2013 pro forma	2014
Incinération	4 057	3 073	3 239
Autres métiers	233	192	191
Total en milliers de m <sup>3</sup>	4 290	3 265	3 430

2013 publié : 4 119 dont 3 927 en incinération

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, certaines techniques de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes d'épuration associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération, et la stabilisation des déchets ultimes avant stockage. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution constante des volumes prélevés.

##### 1.8.3.2.1.3 Origines de l'eau consommée<sup>18</sup>

Sources d'approvisionnement en milliers m <sup>3</sup>	2012	2013 pro forma	2014
Total consommé en milliers de m <sup>3</sup>	4 290	3 265	3 430
Dont prélèvement en nappe phréatique	3 785	2 900	2 898
Dont réseau adduction d'eau de ville		358	382
Proportion ex nappes phréatiques	88,2%	93,7%	88,7%
Eaux recyclées dans les process (évitement de prélèvement)		193	175

2013 publié : 4 119 dont 3 748 en eau de nappe (94,9%) et 364 en réseau d'adduction en incinération

L'eau provient soit de réseaux d'adduction, soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits aucun n'étant situé dans des zones protégées (zones humides recensée RAMSAR).

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif (<5%) par rapport aux réserves que représentent ces dernières et ne risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à Salaise (38) dans les importantes nappes non fossiles alimentées par les eaux des Alpes.

En l'absence d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est de moindre impact environnemental que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, non nécessaire pour les usages industriels.

Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des lixiviats du stockage de déchets comme eaux de process en particulier dans la stabilisation de déchets à admettre en Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

<sup>18</sup> EN9 - Seules les eaux recyclées en process sont comptabilisées à l'exclusion de celles utilisées en 2nd usage pour de l'arrosage, du lavage de camions ou du nettoyage de voirie.

#### 1.8.3.2.1.4 Restitutions d'eau au milieu naturel

Restitutions en milliers de m <sup>3</sup>	2012	2013 pro forma	2014
Total en milliers de m <sup>3</sup>	2 542	2 508	2 393
Dont rejets via une Station d'Épuration		2 419	2 393
Relatif à la consommation	59,3%	77,0%	70,0%

2013 publié : 2 812 dont 2 714 via STEP (68,4%)

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont entre autres les métaux lourds (indice METOX), la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES).

Il va de soi, que du fait de son activité et de son organisation, Séché Environnement ne pratique aucun rejet volontaire de produits chimiques, huiles et carburants dans le milieu naturel. Aucun rejet accidentel n'a non plus été constaté ces dernières années.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- l'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisé en stabilisation) ;
- les ateliers de traitement physico-chimique ;
- les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Les milieux aquatiques récepteurs sont des stations d'épuration prévues à cet effet, puis des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m<sup>3</sup>/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m<sup>3</sup>/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

#### 1.8.3.2.1.5 Qualité des eaux restituées au milieu naturel<sup>19</sup>

Contaminants en tonnes par an	2012	2013 pro forma	2014
Sels solubles	5 132	7 400	6 903
DCO - Demande Chimique en oxygène	759	245	197
MES – Matières en suspension	50,3	22,3	21,5
Métaux totaux	2,1	1,4	1,0
METOX - Indice	7,3	4,8	2,3
AOX		11,5 <sup>20</sup>	1,0

2013 publié : Sels solubles (8 921) DCO - Demande Chimique en oxygène (249) MES – Matières en suspension (22,7) Métaux totaux (1,7) METOX – Indice (6,0) AOX (11,71 valeur corrigée, une erreur matérielle ayant conduit à publier 0,9 l'an passé)

<sup>19</sup> La forte croissance en sels solubles s'explique par une sous-évaluation en 2011 et 2012 où Trédi Saint-Vulbas n'avait pas été consolidé par erreur sur ce critère.

<sup>20</sup> En 2013, Opale Environnement avait fait traiter une partie de ses lixiviats (particulièrement abondants cette année-là) dans une STEP à l'extérieur de son site, de ce fait les AOX ont été comptabilisés en sortie de STEP externe, moins performante que l'osmose inverse du site. En 2014, tous les traitements ont été effectués en interne, les AOX étant traités sur cette installation..

### 1.8.3.2.2 Matières premières consommées : quantités & origines<sup>21</sup>

Consommation en milliers de tonnes	2012	2013	2014
Ex valorisation interne de déchets	93		
Achats externes	45		
Total en kt	138		
En proportion du tonnage traité	6,3%		
Proportion issue de déchets	67,4%		

Nouvelle nomenclature à compter de 2013

Ramenées à la tonne de déchets traités, les activités les plus consommatrices de matière sont le stockage et la stabilisation, puis les traitements (physico-chimique et incinération). Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets à traiter (réactifs ou « produits chimiques ») ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction ou « matériaux de TP »). Une part des besoins en matière première est couverte par du recyclage interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité.

Cette nouvelle approche d'analyse des consommations entre en vigueur sur l'exercice 2013. La liste des matières composant la « consommation » a été élargie pour intégrer des produits entrant dans le calcul du bilan de gaz à effet de serre pour le jour où le Groupe décidera de passer au scope 3.

Consommation en milliers de tonnes	2012	2013 pro forma	2014
Matières 1 <sup>ères</sup> achetées (Chimie)		28	31
Matières 1 <sup>ères</sup> achetées (usage TP)		96	114
Total Matières 1 <sup>ères</sup> achetées en kt		125	145
Matières 1 <sup>ères</sup> issues du recyclage (TP)		147	131
Total général Matières 1 <sup>ères</sup> utilisées		272	276
Proportion issue de déchets		54,5%	47,9%

2013 publié : MP Chimie (29) Total MP achetées (126) Proportion issue des déchets (53,8%)

### 1.8.3.2.3 Impacts des rejets atmosphériques

Emissions en tonnes par an	2012	2013 pro forma	2014
Oxydes d'azote en t NO <sub>2</sub>	546	402	368
Dioxyde de soufre en t SO <sub>2</sub>	339	137	285
Acide chlorhydrique en t HCl	6,1	7,3	7,2
Poussières en t	13,9	7,5	11,9
Dioxines et furanes en grammes	0,092	0,092	0,094

2013 publié : 485 t NO<sub>2</sub>, 159 t SO<sub>2</sub>, 9,7 t HCl, 10,5 t poussières, 0,149 g dioxines

L'exploitation des usines d'incinération s'accompagne du rejet d'effluents gazeux et de poussières dont l'épuration fait l'objet de contrôles très précis. Sont en particulier analysés l'acide chlorhydrique (HCl), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) pour leur pouvoir acidifiant, le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) source d'eutrophisation.

<sup>21</sup> Changement de liste de matières 1<sup>ères</sup> inventoriées en 2013 en lien avec leur impact GES

<i>Emissions en tonnes par an</i>	2012	2013 pro forma	2014
Composés Organiques Volatils (COV)			
Incinération (sources canalisées)	11,4	3,9	3,6
Valorisation chimique	39,0	38,3	40,1
Stockage <sup>22</sup>	33,9	11,7	56,4
Total	84,3	53,9	100,1

2013 publié : incinération (4,2), total (54,2)

La pollution photochimique se compose d'un ensemble de phénomènes complexes qui conduisent à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants. Parmi les sources de ces substances figurent les composés organiques volatils (COV) qui se retrouvent principalement pour le Groupe dans les activités de régénération de solvants et d'incinération. Ces mesures étant récentes et d'une réalisation délicate, les périmètres de mesure sont étendus d'année en année. La croissance des valeurs ne s'analyse donc pas comme une augmentation des quantités émises, mais comme une meilleure connaissance des flux en vue de leur captation.

#### 1.8.3.2.4 Utilisation des sols

Pour le paysage des sites de stockage, une équipe d'écologues est active depuis 1994 pour en assurer l'intégration. Des schémas directeurs sont établis, préservant les zones écologiques sensibles (zones humides en particulier) et des simulations sont faites pour permettre des échanges avec les populations riveraines. En cours d'exploitation, cette équipe veillera au bon équilibre de la nature et boîsera, ensemencera avec des espèces locales. Elle vérifie le bon état des sites par des indicateurs scientifiques (IBGN, comptage des oiseaux selon un protocole du Muséum National d'Histoire Naturelle, des amphibiens ...). Le paysage fera également l'objet d'un tableau de bord de suivi mettant en évidence les importances des surfaces vues de l'extérieur du site avec de la nature, des aires de chantier, des déchets temporairement visibles.

Recensement effectué selon Stratégie Nationale pour la Biodiversité : 1 344 ha d'emprise foncière totale au 31.12.2014.

#### 1.8.3.2.5 Prévention, recyclage & élimination des déchets

Le métier de Séché Environnement étant le traitement des déchets, le Groupe a des déchets ultimes qui ne constituent que le reliquat 2.012 kt de déchets réceptionnés des clients pour traitement.

A l'identique et sous les mêmes réserves de nature et volume des déchets confiés pour le traitement, Séché Environnement se donne pour objectif de privilégier la valorisation matière (cas par exemple pour des bains chromiques ou des boues contenant des métaux tels que nickel, zinc ou molybdène) ou énergétique.

La valorisation matière résultera principalement de la qualité du recyclage qui peut être opéré sur les déchets reçus de la clientèle. La qualité de tri chez le producteur est alors primordiale, et échappe à la sphère d'influence du Groupe. Pour un tri optimisé, Séché Environnement a modernisé dès 2011 ses plateformes de tri de déchets non dangereux (emballages en particulier) pour les automatiser et les doter des technologies les plus modernes de tri optique, balistique ... Les investissements dans la

<sup>22</sup> Les valeurs 2012 et 2013 étaient sous-évaluées (installations de valorisation énergétique du biogaz chez Drimm)

fabrication d'un Combustible Solide de Récupération (CSR) destiné à la vente s'inscrivent dans cette logique de valorisation de la matière (activité en démarrage).

Ainsi Séché Environnement ne génère pas à proprement parler de déchets, mais au contraire les traite, assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des « déchets de déchets » qu'il stocke en sécurité en les isolant de tout contact avec la biosphère.

A compter de 2013 les statistiques sont basées sur la distinction européenne dans la nomenclature des déchets (R = recycling et D = Disposal). Elles ne concernent que les déchets de l'activité et n'englobent plus les tonnages de valorisation effectués pour le compte des clients (recyclage de solvants, plateformes de tri d'emballages ménagers ...).

<i>Valorisation en milliers de tonnes (critère R)</i>	2012	2013 pro forma	2014
Déchets dangereux produits et valorisés		7,6	11,2
Déchets non dangereux produits et valorisés		89,0	151,7
Total en kt		96,6	162,9

2013 publié : DD (8) DND (93) Total (101)

<i>Production de déchets (critère D)</i>	2012	2013 pro forma	2014
Déchets dangereux - Total en kt		127,5	139,7
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>		91,6	97,2
Déchets non dangereux – total en kt		68,1	106,2
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>		22,9	95,5

2013 publié : DD (135,6) réorientés (91,62) DND (81,5) réorientés (36,3)

#### 1.8.3.2.6 Energie

<i>Total en GWh par an</i>	2011	2012	2013
<b>Total en GWh par an</b>	2012	2013 pro forma	2014
Production d'énergie		704,7	620,4
Vente externe d'énergie		559,1	555,7
Production et consommation interne		250,2	64,7
Achats d'énergie		208,8	218,7
Consommation d'énergie			
Autosuffisance énergétique		199%	219%

2013 publié : Production (1014,0) Vente (763,8), conso interne (250,2), Achats (246,8), Autosuffisance (204%)

La formule de calcul de l'autosuffisance a été revue en 2013 pour intégrer l'autoconsommation, pour devenir le nouvel indicateur.

Les perspectives d'évolution sont liées aux volumes et au mix de déchets à recevoir de la clientèle.

### 1.8.3.3 Changement climatique

#### 1.8.3.3.1 Bilan carbone (Article 75 loi Grenelle) et Emissions de gaz à effet de serre

L'Article 75 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, impose d'effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Depuis plusieurs années, Séch  Environnement calculait ses  missions de GES. A compter de 2011, il applique la m thodologie du Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Réglementaire appuyé sur le Bilan Carbone®V7 initié par l'ADEME et aujourd'hui porté par l'Association Bilan Carbone. L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des Catégories ou Scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

Le cycle du carbone est un cycle biogéochimique résultant d'échanges complexes entre l'atmosphère, les océans, les matières vivantes et minérales.

##### Le cycle de « court terme » de la biomasse

La biomasse assimile le carbone par photosynthèse lors de sa croissance. Sa dégradation naturelle par putréfaction sous forme CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>, relargue naturellement le carbone préalablement stocké : c'est le cycle court du carbone, dit biogénique. Dans ce cycle naturel en équilibre, l'impact sur l'effet de serre du « CO<sub>2</sub> biogénique » est considéré quasi nul.

En conséquence, il est admis que le carbone d'origine biomasse (matériaux biodégradables, cartons, déchets ménagers organiques ...) réémis sous forme de CO<sub>2</sub> lors du traitement des déchets n'a pas ou peu d'impact sur l'effet de serre. Le CH<sub>4</sub>, dont le PRG est beaucoup plus important et souvent attribuable à des activités humaines, par exemple le stockage partiellement anaérobie des déchets, doit, lui, être pris en compte.

##### Le cycle de « très long terme » du carbone fossile

Le carbone contenu dans les matières fossiles, a été piégé au cours de cycles de plusieurs millions d'années dans des « réservoirs géologiques » sans pratiquement plus aucun échange avec l'atmosphère depuis des millénaires. La combustion de carburants fossiles ou de matières dont le carbone est d'origine fossile (plastiques...) déséquilibre donc le cycle « naturel » du carbone en injectant dans l'atmosphère des quantités massives de CO<sub>2</sub> et de CH<sub>4</sub>. C'est un ajout net de carbone à l'atmosphère sur une échelle de temps de l'ordre de 100 ans.

En conséquence :

Le carbone d'origine fossile contribue, sur cette échelle de temps, à augmenter la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et a ainsi un impact déterminant sur le changement climatique.

Le carbone biogénique doit être quantifié séparément car il est considéré sans impact sur le changement climatique. Concernant les activités de gestion de déchets, le carbone biogénique est issu de la composante fermentescible des déchets.

<i>Emissions pour scopes 1 + 2 en kt éqCO<sub>2</sub></i>	<b>2012</b>	<b>2013 pro forma</b>	<b>2014</b>
<i>Bilan Carbone – Carbone fossile</i>	<i>Méthodologie Art.75 non calculée en 2012</i>	608,1	603,9
<i>Bilan Carbone – Carbone biogénique</i>		287,3	299,4
<i>Bilan Carbone (BEGES) – Carbone Total</i>		895,4	903,3
<i>Incertitude de la mesure Bilan Carbone</i>		133,4	158,8

2013 publié : fossile (726,2), Biogénique (439,9), Total (1161,1), Incertitude (226,7)

### 1.8.3.3.2 Gaz à effet de serre évités

#### 1.8.3.3.2.1 Principe

Les émissions atmosphériques dans le traitement de déchets dépendent du type de déchet et du process utilisé. Exemples :

- Stockage avec production de méthane : la réglementation ne prévoit que le brûlage à la torchère du méthane pour abattre son pouvoir de réchauffement global qui est 25 fois plus élevé que le gaz carbonique). Le Groupe valorise ce méthane en produisant électricité et vapeur : l'abattement est le même, mais le Groupe est à l'origine de gaz à effet de serre évités au titre de cette production d'énergie qui aurait nécessité la consommation d'une énergie fossile par ailleurs. S'agissant de carbone biogénique, dans la méthodologie Bilan Carbone® ces émissions évitées ne seront plus comptabilisées comme telles.
- Incinération avec production d'énergie : avant toute chose, le Groupe dispose d'installations de traitement des fumées pour être conforme à la réglementation. La production d'énergie, est à l'origine de gaz à effet de serre évités. Des travaux de R&D ont permis par ailleurs d'abattre d'autres gaz à effet de serre (oxydes d'azote) par injection d'urée dans le traitement des fumées, et des solutions de captage du CO<sub>2</sub> dans les fumées par techniques membranaires ont donné lieu récemment à dépôt de brevets ;
- Traitement de gaz industriels : leur traitement permet d'abattre des quantités considérables de GES car s'appliquant à des gaz comme les CFC, SF<sub>6</sub> ... au pouvoir de réchauffement de 25000 à 29000 fois le CO<sub>2</sub>.

#### 1.8.3.3.2.2 Du fait de la valorisation énergétique

<i>GES évités pour scopes 1 + 2 en kt éqCO<sub>2</sub></i>	<b>2012</b>	<b>2013 pro forma</b>	<b>2014</b>
<i>Bilan Carbone – hors énergie autoconsommée</i>	nd	34,8	39,9

2013 publié :40,0

#### 1.8.3.3.2.3 Par le traitement de gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, le Halon, le SF<sub>6</sub> ... à très fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 25000 à 29000 fois le CO<sub>2</sub>).

<i>GES abattus en kt éqCO<sub>2</sub></i>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<i>GES abattus ex gaz industriels traités<sup>23</sup></i>	2 507	4 776	2 920

<sup>23</sup> Valeurs recalculées pour 2012 sur la base de l'inventaire précis des gaz réceptionnés, connus seulement à l'issue des traitements (fin de semestre de l'année n+1) avec extrapolation à 2013.



### 1.8.3.3.3 Mesures d'adaptation

#### 1.8.3.3.3.1 *Transport des déchets : routier*

Soucieux d'offrir à ses clients un service complet, Séché Environnement fait intervenir sa filiale dédiée au transport des déchets qui a obtenu dès décembre 2010 l'agrément « objectif CO<sub>2</sub> les transporteurs s'engagent », reconnaissance des efforts menés dans le cadre d'une démarche volontaire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### 1.8.3.3.3.2 *Transport des déchets : fluvial*

Conscient de l'impact du transport routier surtout dans des zones à forte densité de populations, Séché Environnement a en outre initié depuis quelques mois une solution alternative par voie fluviale pour des déchets inertes de la région parisienne destinés à être valorisés en reconstitution paysagère en zone Seine aval. Sur le port de Gennevilliers, le Groupe a ouvert une plateforme de 4.000 m<sup>2</sup> destinée à leur transit par voie fluviale.

#### 1.8.3.3.3.3 *Transport des déchets : ferroviaire*

Séché Environnement participe à un projet de plate-forme multimodale en Mayenne qui est entrée en service début 2013. A ce titre il a remis en service une voie ferrée sur le Parc d'activités de Longuefuye (53) afin d'acheminer par train une partie des déchets vers le site de Changé. Sa participation avec un transporteur et d'autres industriels locaux à ce projet a créé le volume nécessaire à la réouverture de la voie ferrée concernée.

#### 1.8.3.3.3.4 *Transport des déchets : double multi modalité à Salaise-sur -Sanne*

Dès 2012, ce site a reçu une part des tonnages à traiter par barges en provenance de clients et réexpédié ses mâchefers vers Changé par voie ferrée.

### 1.8.3.4 *Protection de la biodiversité*

Son métier met Séché Environnement en contact permanent avec la nature, sur ses sites mais aussi en dehors, à travers ses relations de voisinage et son inscription dans les territoires. Son activité est moins dépendante que potentiellement impactant sur les milieux.

Le lien qui unit Séché Environnement à la biodiversité environnante est d'autant plus fort qu'occupant un foncier notable, il lui est possible de mettre en œuvre une action cohérente de préservation et de suivi du monde animal et végétal. Les fruits de cette action s'étendent au-delà de l'aire de ses sites propres du fait des échanges existant entre territoires (les corridors écologiques).

La biodiversité que l'entreprise préserve est celle qui l'entoure au quotidien, celle qui passe souvent inaperçue, car qualifiée de commune ou ordinaire. Mais c'est elle qui fera la richesse des territoires de demain. C'est dans cette optique qu'est menée la politique environnementale de Séché Environnement, dans le respect de l'existant pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Dans cet esprit, Séché Environnement a adhéré à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Son engagement a été reconnu par le MEDDE en janvier 2014, initiant de ce fait la mise en œuvre de son plan d'action triennal. Le Groupe a bénéficié de l'expertise de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour la formalisation de ses engagements. La LPO l'accompagnera également lors du déploiement de son plan d'action.

### **L'engagement suit quatre axes :**

1. Inscrire les actions en faveur de la biodiversité dans une continuité spatiale et temporelle, et impulser une démarche de progression sur un large périmètre de filiales du Groupe
2. Faire de la biodiversité un axe fédérateur en interne
3. Se servir de la biodiversité comme d'un levier dynamisant vers les parties prenantes et les clients
4. Développer l'intérêt des personnes pour la préservation de la biodiversité à travers une démarche artistique ou culturelle.

La biodiversité commune est intégrée par le Groupe dans sa démarche globale de protection des milieux naturels et ce dès le début de tout projet industriel. Il s'agit de préserver un milieu paysager typique, ayant des caractéristiques bien définies et des interrelations particulières.

En s'appuyant sur les résultats de ses études et fort de sa volonté de préserver le patrimoine naturel local, Séché Environnement intègre ses sites - dès leur conception - dans un schéma directeur paysager personnalisé avec des zones naturelles à protéger, et de grandes orientations des programmes de réhabilitation. Ces zones « écologiquement sensibles » font partie des secteurs géographiques où ont été contactées les espèces les plus vulnérables, ou les éléments forts du paysage, comme peuvent l'être certains arbres remarquables. Leur classement ne relève que d'une décision interne au Groupe, indépendamment et en complément de tout espace protégé réglementaire qui existerait (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ...).

Au-delà de ce statut de protection particulière qui leur est accordé, ces secteurs font l'objet de programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques concernés, en particulier, l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement.

Ces campagnes de suivis sont réalisées par des naturalistes intégrés aux équipes d'exploitation formées à cet effet, en particulier pour les suivis des amphibiens, des urodèles ou des chiroptères. En ce qui concerne l'avifaune, le protocole de suivi est celui du Muséum National d'Histoire Naturelle : le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) dont les mesures sont réalisées par les associations de naturalistes locaux ou par des membres de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO membre de BIRDLIFE-International).

La démarche se résume en quelques points :

- préservation des secteurs à valeur patrimoniale dès la conception du projet
- mise en place de mesures de suivis du maintien de la biodiversité
- non dissociation des paysages et de la biodiversité, c'est-à-dire intégrer dans les programmes de paysage ou de renaturation les éléments concourants à enrichir la biodiversité, en accordant une attention particulière aux choix des végétaux, arbustes, arbres, et semences, de préférence endogènes.
- application d'une gestion adaptée des secteurs naturels notamment à travers la gestion différenciée : outil qui détermine les moyens et le timing pour les entretiens des zones naturelles protégées et des zones proches (fauches tardives, génie écologique des mares et cours d'eau, conservation d'arbres morts...). L'usage du pastoralisme s'inscrit dans cette politique, avec des Highland Cattles pour l'entretien des zones humides ou encore la Chèvre

des Fossés (espèce locale en voie de disparition) pour le débroussaillage des zones en pente et difficiles d'accès aux hommes.

Dès le début de son activité le Groupe a été sensible à cette dimension et a travaillé sur le terrain avec toute personne ou association partageant ces valeurs. Ainsi son site historique est refuge de la LPO depuis 1994 et sa certification ISO 14001 pour la protection environnementale a été obtenue dès 1996. C'était la première au monde dans son métier.

Cela fait une vingtaine d'années qu'un écologue naturaliste fait partie des équipes pour intégrer cette dimension de respect de la biodiversité dans toutes les décisions et actions. Petit à petit son équipe s'est étoffée, et des collaborations avec le Muséum National d'Histoire Naturelle sont nées. A présent tous les sites de stockage ont intégré depuis plusieurs années le programme STOC pour le suivi temporel des oiseaux communs. Et d'autres sujets sont en cours, avec les amphibiens, les chiroptères ... présents sur les sites, tous ouverts au public en partage de connaissances.

Le rapport Responsabilité Sociétale du Groupe détaille toutes ces mesures et leur bilan pluriannuel.

## 1.8.4 Engagements sociétaux<sup>24</sup>

### 1.8.4.1 Impact territorial, économique et social

#### 1.8.4.1.1 Emploi et développement régional

##### 1.8.4.1.1.1 Redistribution du chiffre d'affaires

En M€	2012	2013	2014
Collaborateurs (salaires et charges)	98,8	101,1	105,3
Fournisseurs	245,5	270,5	257,0
Actionnaires (dividendes)	11,2	8,2	8,2
Etablissements financiers	10,7	12,0	14,0
Etat et collectivités	35,1	35,7	35,1
Sommes conservées par l'entreprise	51,9	41,6	25,1
Total du chiffre d'affaires	441,9	469,1	444,7

##### 1.8.4.1.1.2 Ancrage territorial

###### 1.8.4.1.1.2.1 Résidence des salariés

% de l'effectif salarié	2012	2013	2014
Résidant < 50 km du lieu de travail	90	90	91

###### 1.8.4.1.1.2.2 Fiscalité locale : contribution économique territoriale versée

	2012	2013	2014
En k€	2 606	4 487	
En équivalent emplois locaux	59	102	

<sup>24</sup> Les engagements sociétaux du Groupe sont détaillés dans son Rapport Responsabilité Sociétale

### 1.8.4.1.1.3 Coopération avec établissements d'enseignement

#### 1.8.4.1.1.3.1 Stagiaires accueillis pour une durée > 1 mois

En nombre	2012	2013	2014
Cadres	3	6	4
Non cadres	24	18	21
Total	27	24	25

#### 1.8.4.1.1.3.2 Taxe d'apprentissage versée

Versements en k€	2012			2013			2014		
	C	NC	T	C	NC	T	C	NC	T
aux établissements									
Implantation régionale	21	186	207	31	221	252	35	75	110
Implantation nationale	6	1	7	5	3	8	22	185	207
Total	27	187	214	36	224	260	57	260	317

C (cadre)      NC (non-cadre)      T (total)

#### 1.8.4.1.1.3.3 Contributions à l'éducation et à l'enseignement

Le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

### 1.8.4.1.2 Populations riveraines ou locales

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Séché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (91% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois induits.

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardiennage, nettoyage, maintenance entre autres). A ces effets directs il convient de sommer les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.

### 1.8.4.2 Sous-traitance et fournisseurs

En k€	2012	2013 <sup>25</sup>	2014
Total de la sous-traitance	80 972	86 260	89 474
% sous-traitance / chiffre d'affaires	18,4%	18,4%	20,5%

### 1.8.4.3 Relations avec les parties prenantes

#### 1.8.4.3.1 Communication réglementée

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des comités locaux d'information et de surveillance ou des commissions de suivi de sites. Ces CLIS et CSS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. A l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

#### 1.8.4.3.2 Dialogue avec les parties prenantes

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé.

Outre ces actions de dialogue permanent avec les associations de défense de l'environnement relativement à l'utilité sociétale du métier du Groupe et de sa manière de l'exercer, Séché Environnement initie également des partenariats ciblés sur des opérations de préservation de la biodiversité autour de ses sites. En 2012 et 2013, une convention s'est poursuivie avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre du centenaire de celle-ci, et de l'élaboration du plan SNB de Séché Environnement.

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies.

L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela, il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issu des procédés industriels.

Eco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, gestion différenciée des espaces, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC de

<sup>25</sup> Changement de regroupement comptable à compter de 2013 – la valeur correspondante 2012 aurait été de 80.972 k€.

comptage de l'avifaune avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, démontrent l'efficacité de ces mesures engagées depuis de nombreuses années. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune sont en cours de mise en place.

#### 1.8.4.4 Loyauté des pratiques

##### 1.8.4.4.1 Bonnes pratiques des affaires

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°3) précisent les instructions données par le Groupe :

*« Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.*

*Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets, pour lui fournir :*

- *Les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;*
- *A des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;*
- *Mais également, en tant que promoteur d'un Développement Durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).*

*Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :*

- *Les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;*
- *Les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de Développement Durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;*
- *La politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.*

*Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération ».*

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

##### 1.8.4.4.2 Stratégies d'influence et représentation d'intérêts

Séché Environnement ne pratique pas d'actions isolées de lobbying. Le Groupe s'exprime à travers les structures professionnelles dont il est adhérent. La personne en charge est le Directeur Marketing Groupe, directement rattaché à la Direction Générale.

###### 1.8.4.4.2.1 Représentations d'intérêts avec les parties-prenantes

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités. La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'influence impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la travestir, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé.

#### *1.8.4.4.2 Une force de proposition et des prises de position publiques*

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations entre les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes, dans une perspective de développement durable.

#### *1.8.4.4.3 Actions pour prévenir toute forme de corruption*

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°7) précisent les instructions données par le Groupe :

*« Ethique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.*

*Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.*

*Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.*

*Ethique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client et/ou fournisseur existant ou potentiel. »*

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

#### *1.8.4.5 Autres actions en faveur des droits de l'homme*

Le Groupe a mis en place un dispositif de droit d'alerte pour tout le personnel (point n°8 des Codes de Comportements et d'actions) :

*« Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans les Codes de comportement et d'actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au Directeur du Développement Durable.*

*Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.*

*L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée, en contrepartie d'un engagement de confidentialité. La mise en œuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées « de bonne foi ». »*



## 1.8.5 Sous-consolidation Trédi SA

Ce chapitre concerne les éléments propres à TREDI SA dans le cadre de ses éléments spécifiques de réponse aux exigences de l'article 225 du Grenelle de l'Environnement, selon des définitions de périmètre et de données pertinentes définis pour l'ensemble du Groupe.

### 1.8.5.1 Informations sociales

#### 1.8.5.1.1 Emploi

##### 1.8.5.1.1.1 Effectifs en France

###### 1.8.5.1.1.1.1 Par statut et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	66	30	96	66	29	95	68	29	97
Agents de maîtrise	156	62	218	156	64	220	155	65	220
Employés	6	34	40	3	37	40	2	30	32
Ouvriers	166	2	168	152	1	153	146	4	150
Total en unités	394	128	522	377	131	508	371	128	499
% hommes/femmes	75	25		74	26		<b>74</b>	<b>26</b>	

H (hommes) F (femmes) T (total)

###### 1.8.5.1.1.1.2 Par nature de contrats et par sexe

Au 31 décembre	2012			2013			2014		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	373	126	499	365	123	488	360	122	482
CDD (durée déterminée)	21	2	23	12	8	20	11	6	17
Total en unités	394	128	522	377	131	508	371	128	499
% CDD / effectif total	5,6	1,5	4,4	3,2	6,1	3,9	<b>3,0</b>	<b>4,7</b>	<b>3,4</b>

H (hommes) F (femmes) T (total)

###### 1.8.5.1.1.1.3 Pyramide des âges

Au 31 décembre 2014	Hommes	Femmes	Total
< 26 ans	4	0	4
de 26 à 29 ans	32	5	37
de 30 à 34 ans	24	8	32
de 35 à 39 ans	67	20	87
de 40 à 44 ans	70	25	95
de 45 à 49 ans	57	26	83
de 50 à 54 ans	47	14	61
de 55 à 56 ans	39	18	57
de 57 à 62 ans	23	5	28
63 et > 63 ans	8	7	15
Proportion de séniors (> 45 ans)	53%	45%	49%
Age moyen	44,9	42,8	44,3

#### 1.8.5.1.1.4 Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

En unités d'effectif	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Equivalent temps plein	393,5	121,8	515,3	377,0	125,4	502,4	371,5	122,7	494,2
<b>Mensuel moyen</b>	401,7	133,4	535,1	385,7	128,7	514,4	379,5	128,8	508,3
	H (hommes)	F (femmes)	T (total)						

#### 1.8.5.1.1.2 Mouvements de personnel

##### 1.8.5.1.1.2.1 Effectifs par nature de contrats et par sexe

En unités d'effectif	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	11	3	14	5	3	8	360	122	482
CDD (durée déterminée)	20	2	22	15	12	27	11	6	17
Total en unités	31	5	36	20	15	35	371	128	499
% hommes/femmes	86	14		57	43		74	26	
	H (hommes)	F (femmes)	T (total)						

##### 1.8.5.1.1.2.2 Départs par motifs et par sexe

En unités d'effectif	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	2	2	4	1		1	3	2	5
Licenciements individuels	14	4	18	9	2	11	4	1	5
En cours période d'essai		1	1						
Ruptures conventionnelles	5	3	8		1	1	2	1	3
Licenciements économiques	2	5	7				1		1
Transferts sociétés Groupe	2		2	1		1			
Retraites & préretraites	1		1	2	1	3	4	1	5
Décès				1		1			
Fins de CDD	27	8	35	23	6	29	20	7	27
Autres									
Total en unités	53	23	76	37	10	47	34	12	46
% hommes/femmes	70	30		79	21		74	26	
	H (hommes)	F (femmes)	T (total)						

##### 1.8.5.1.1.2.3 Pyramide de l'ancienneté

Au 31 décembre 2014	Hommes	Femmes	Total
< 1 an	19	9	28
de 1 à 5 ans	42	17	59
de 6 à 10 ans	63	24	87
de 11 à 15 ans	73	19	92
de 16 à 20 ans	42	16	58
de 21 à 25 ans	49	23	72
de 26 à 30 ans	60	15	75
> 30 ans	23	5	28
Ancienneté moyenne	15,9	14,5	15,5

### 1.8.5.1.1.3 Rémunérations

#### 1.8.5.1.1.3.1 Masse salariale globale

En k€	2012	2013	2014
Masse salariale brute	21 881	21 992	22082
Charges sociales patronales	11 043	11 042	11126
Coût salarial global	32 245	33 034	<b>33208</b>

#### 1.8.5.1.1.3.2 Participation et intéressement

En k€ ou unités d'effectif	2012	2013	2014
Total de la réserve de participation	215	/	/
Nombre de bénéficiaires	595	/	/
Montant global de l'intéressement	167	/	/
Nombre de bénéficiaires	595	/	/

### 1.8.5.1.2 Organisation du travail

#### 1.8.5.1.2.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires, et de 33,6 pour le travail posté.

##### 1.8.5.1.2.1.1 Temps partiel

Nombre de contrats	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Au 31 décembre									
Nombre	2	26	28		24	24	1	27	28

H (hommes) F (femmes) T (total)

Il n'y a pas eu recours au chômage partiel sur la période.

##### 1.8.5.1.2.1.2 Travail posté

Effectif au 31 décembre	2012			2013			2014		
travaillant en équipes	F	A	T	F	A	T	F	A	T
2 équipes		53	53	6	46	52		25	25
3 équipes		8	8					8	8
> 3 équipes		144	144		136	136		135	135
Total		205	205		188	188		168	168
% effectif postés/total			39			37			37

F (fixe) A (alterné) T (total)

Il n'y a pas de personnel employé à des tâches répétitives selon la définition du travail à la chaîne<sup>26</sup>.

##### 1.8.5.1.2.1.3 Travailleurs extérieurs (intérim)

Nombre ou heures de travail	2012	2013	2014
Total heures de travail par intérimaires	71 440	71 623	<b>83 620</b>

<sup>26</sup> Au sens du décret du 10 mai 1976

### 1.8.5.1.2.2 Absentéisme

#### 1.8.5.1.2.2.1 Nombre de jours d'absence

Nombre de jours	2012	2013	2014
Total	13 707	8 866	11 216
Moyen par salarié	25,6	17,5	22,5

#### 1.8.5.1.2.2.2 Taux d'absentéisme par motifs

Nombre de jours	2012	2013	2014
Maladie / longue maladie	10 967	6 780	7 632
Maternité / paternité	481	521	754
Accidents du travail	257	507	1 294
Evènements familiaux	236	266	445
Autres causes	1 767	792	1 092
Total	13 707	8 866	11 216

#### 1.8.5.1.2.3 Convention collective

Union des Industries Chimiques (UIC) pour l'ensemble du personnel

#### 1.8.5.1.2.4 Organisation du dialogue social et accords collectifs

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA.

#### 1.8.5.1.2.5 Diversité et égalité des chances

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA.

#### 1.8.5.1.2.6 Œuvres sociales : dotations aux comités d'établissements

En k€	2012	2013	2014
Total	568	617	572

### 1.8.5.1.3 Santé et sécurité

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA.

#### 1.8.5.1.3.1 Accidents du travail

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2012	2013	2014
TF1 – Personnel salarié	16,1	17,9	27,9
TF1 – Personnel salarié + intérimaires		17,7	27,8
Taux de gravité			
TG – Personnel salarié	0,45	0,82	1,13
TG - Personnel salarié + intérimaires		0,76	1,03

#### 1.8.5.1.3.2 Dépenses d'amélioration des conditions de travail

En k€	2012	2013	2014
Total	1 216	673	799

### 1.8.5.1.4 Formation

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA.

#### 1.8.5.1.4.1 Budget alloué

	2012	2013	2014
En % de la masse salariale	2,95	2,9	2,9

#### 1.8.5.1.4.2 Formations dispensées

Effectif ou heures	2012	2013	2014
Nombre de salariés formés			396
Nombre de stages dispensés	1 379	1 636	1 344
Nombre d'heures de formation	10 294	11 680	10 967

Nombre de stages dispensés	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	116	54	170	176	79	255	163	69	232
Agents de maîtrise	601	133	734	700	128	828	584	96	680
Employés	6	60	66	6	72	78		39	39
Ouvriers	407	2	409	473	2	475	384	9	393
Total	1 130	249	1 379	1 355	281	1 636	1 131	213	1 344
% hommes/femmes	82	18		83	17		84	16	

H (hommes) F (femmes) T (total)

Nombre de salariés formés	2012			2013			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres				53	25	78	47	21	68
Agents de maîtrise				153	59	212	141	36	177
Employés				4	36	40		16	16
Ouvriers				149	1	150	131	4	135
Total				359	121	480	319	77	396
% hommes/femmes				75	25		81	19	

H (hommes) F (femmes) T (total)

#### 1.8.5.2 Informations environnementales

Les politiques mises en œuvre par le Groupe et les moyens correspondants s'appliquent à Trédi SA. Les impacts sonores, visuels, atmosphériques, hydriques sont traités par les mêmes technologies que dans le reste du Groupe. Elles comprennent également les démarches en faveur de la biodiversité : les sites de Trédi font partie de l'adhésion du Groupe à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

##### 1.8.5.2.1 Eau : approvisionnement, consommation & rejets

###### 1.8.5.2.1.1 Consommation d'eau

Consommation en milliers de m <sup>3</sup>	2012	2013	2014
Total consommé en milliers de m <sup>3</sup>	3 052	2 769	2 921
Dont prélèvement en nappe phréatique	2 824	2 644	2 645
Dont recyclage dans les process	64	98	81
Dont réseaux d'eau potable	106	122	130
Proportion ex nappes phréatiques	93%	96%	91%

#### 1.8.5.2.1.2 Restitutions d'eau au milieu naturel

<i>Restitutions en milliers de m<sup>3</sup></i>	2012	2013	2014
Total en milliers de m <sup>3</sup>	2 174	2 170	2 059
<i>Relatif à la consommation</i>	71%	78%	70%

#### 1.8.5.2.1.3 Qualité des eaux restituées au milieu naturel

<i>Contaminants en tonnes par an</i>	2012	2013	2014
Sels solubles	5 132	7 351	6 834
DCO - Demande Chimique en oxygène	130,7	138,0	135,1
MES – Matières en suspension	31,7	16,7	18,5
Métaux totaux	2,0	1,2	0,8
AOX	0,8	0,9	0,9
<i>Indice en tonnes par an</i>	2012	2013	2014
METOX – Indice	6,9	4,6	2,2

#### 1.8.5.2.2 Impacts des rejets atmosphériques

Les rejets sont fonction non seulement du niveau d'activité (tonnages traités) mais aussi du mix des déchets reçus et de leur composition chimique, en particulier leur teneur en molécules d'halogènes, de soufre, ... dont les teneurs résiduelles dans les flux à la cheminée après traitement des fumées sont strictement encadrées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

<i>Emissions par an</i>	2012	2013	2014
<i>Oxydes d'Azote en t NO<sub>2</sub></i>	252,5	272,4	239,9
<i>Dioxydes de soufre en t SO<sub>2</sub></i>	35,7	37,3	35,1
<i>Acide chlorhydrique en t HCl</i>	2,1	3,1	2,4
<i>Composés Organiques Volatils COV en t</i>	2,9	3,3	2,7
<i>Poussières en tonnes</i>	3,6	5,8	4,9
<i>Dioxines et furanes en grammes</i>	0,0674	0,0787	0,08706

#### 1.8.5.2.3 Utilisation durable des ressources

##### 1.8.5.2.3.1 Matières premières consommées

<i>Consommation en milliers de tonnes</i>	2012	2013	2014
Total en kt	25,8		
Nouvelle liste de matières (chimie)		22,7	22,5

##### 1.8.5.2.3.2 Valorisation des matières

Trédi est spécialisé dans le traitement des déchets dangereux, son objectif prioritaire étant d'assurer la santé et la sécurité des biens et des personnes, Trédi met surtout en œuvre des processus de détoxification. Ce secteur d'activité ne comporte qu'un nombre limité de possibilités de recyclage. Celui-ci intervient en général à l'issue d'un processus de décontamination ou d'un traitement de type chimique.

Les valorisations matières consistent principalement en masses métalliques issues de la décontamination des transformateurs, de ferrailles (dont celles des mâchefers) et de boues d'hydroxydes qui seront valorisées en pyro-métallurgie.

<i>Valorisation en milliers de tonnes</i>	2012	2013	2014
<b>Déchets dangereux</b>	0,1	3,6	4,8
<b>Déchets non dangereux</b>	24,8	10,1	11,3
<b>Total en kt</b>	13,7	14,1	16,1

Changement de méthodologie de reporting en 2013 (cf. Groupe)

#### 1.8.5.2.3.3 Production de déchets

La principale technologie utilisée par Trédi étant l'incinération (environ 95% du tonnage des déchets réceptionnés), il en résulte une production fatale de mâchefers (environ 20 à 30% du tonnage incinéré) que leur origine ex déchets dangereux destine réglementairement et obligatoirement au stockage de déchets dangereux. Leur valorisation est interdite, même comme sous-couche routière. S'y ajoutent les résidus d'épuration des fumées (REFIDI) et les boues de neutralisation des lavages de gaz (environ 6% des tonnages incinérés).

<i>Production de déchets en kt</i>	2012	2013	2014
Déchets dangereux	100,8	99,8	101,9
Déchets non dangereux	0,4	0,5	0,6

#### 1.8.5.2.4 Bilan énergétique

<i>Total en GWh par an</i>	2012	2013	2014
Production d'énergie		242,2	244,8
Vente externe d'énergie	164,7	225,2	231,8
Production et consommation interne		17,0	13,0
Achats d'énergie	130,4	69,6	67,9
Consommation d'énergie		86,6	80,9
Autosuffisance énergétique		280%	302%

#### 1.8.5.2.5 Changement climatique

##### 1.8.5.2.5.1 Emissions de gaz à effet de serre (GES) et bilan carbone

Trédi employant plus de 500 salariés entre dans le champ d'application de l'Article 75 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, lui imposant d'effectuer un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des Catégories ou Scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

<i>Emissions pour scopes 1 + 2 en kt éqCO<sub>2</sub></i>	2012	2013	2014
Bilan Carbone fossile	Méthodologie	351,3	346,6
Bilan Carbone biogénique	Art.75 non	15,6	15,9
<b>Bilan Carbone (BEGES) Total</b>	calculée en	366,9	362,5
<i>Incertitude de la mesure Bilan Carbone</i>	2012	44,2	27,9

#### 1.8.5.2.5.2 Gaz à effet de serre évités

Lors de l'incinération, une fois les fours en température, les déchets brûlent par eux-mêmes sans apport extérieur d'énergie fossile, comme le gaz ou un dérivé pétrolier. La chaleur produite par cette combustion est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau qui, à son tour, actionne un ensemble turbo-alternateur pour produire de l'électricité. La valorisation énergétique s'effectue à ces deux niveaux (vapeur et électricité).

Par convention, les émissions évitées sont considérées comme équivalentes aux émissions qu'il aurait fallu avoir pour produire les mêmes quantités d'énergie ou de matière première selon les modes de production classiques (système énergétique local moyen / production à partir de matière vierge).

En kt éqCO <sub>2</sub> en référentiel français	2012	2013	2014
Bilan Carbone	<i>Méthodologie Art.75 non calculée en 2012</i>	3,8	4,0

#### 1.8.5.2.5.3 Gaz à effet de serre abattus industriellement

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA.

#### 1.8.5.3 Empreinte sociétale

Les politiques mises en œuvre par le Groupe s'appliquent à Trédi SA, et sont décrites au § 3.4. Les principales thématiques en sont :

- L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales
- Les conditions du dialogue avec les personnes intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines
- Les actions de partenariat ou de mécénat
- La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux